

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme JOCELYNE BEAUDET, présidente  
M. QUSSAÏ SAMAK, commissaire  
Mme LUMENGO EUGÉNIE MBATIKA, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE PROJET D'ÉOLIENNES  
À BAIE-DES-SABLES ET L'ANSE-À-VALLEAU  
PAR CARTIER ÉNERGIE ÉOLIENNE**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

**VOLUME 2**

---

Séance tenue le 17 mai 2005 à 13 h 30  
Église de Baie-des-Sables  
90, rue de la Mer  
Baie-des-Sables

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 17 MAI 2005  
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI  
MOT DE LA PRÉSIDENTE ..... 1  
QUESTIONS DE LA COMMISSION..... 1  
PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ..... 8  
QUESTIONS DE LA COMMISSION ..... 14  
REPRISE DE LA SÉANCE  
QUESTIONS DE LA COMMISSION (SUITE)..... 42  
PÉRIODE DE QUESTIONS  
Mme MARIE-CHRISTINE DUPONT..... 50  
QUESTIONS DE LA COMMISSION..... 52

---

**SÉANCE DU 17 MAI 2005  
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI  
MOT DE LA PRÉSIDENTE**

5 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mesdames et messieurs, bon après-midi. Bienvenue à cette deuxième séance sur le projet de parcs d'éoliennes à Baie-des-Sables.

10 Alors la Commission cet après-midi a un nombre de sujets à aborder pour essayer de laisser plus de place ce soir aux citoyens. Nous avons quand même, ce soir également, de nombreux sujets qui nous restent à couvrir, alors on a une bonne journée en perspective.

15

---

**QUESTIONS DE LA COMMISSION**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

20 Je voudrais savoir d'abord si monsieur Guy Ahier est là? Parce qu'il nous a laissé une question hier que je vais poser, je vais commencer par ça, que je vais poser au promoteur. C'était sur l'impact visuel; comme nous avons terminé à onze heures (11 h), presque onze heures et quart (11 h  $\frac{1}{4}$ ), je pense qu'il était normal que les questions sur le paysage nous soient remises par écrit.

25

Donc la question est: quel est l'impact visuel sur la route 297 et sur le rang 4 ouest et 5 ouest, puisque des gens sont préoccupés. Et les éoliennes pourront-elles être déplacées s'il y avait une problématique.

30

Alors monsieur Dufort.

**PAR M. GUY DUFORT:**

35 Excusez-moi, madame la Présidente, je vais demander à monsieur Patrick Henn de répondre à la première partie de la question. Et par la suite, je demanderai à monsieur Normand Bouchard, si vous l'autorisez, à répondre à la deuxième partie concernant l'éventualité à devoir déplacer des éoliennes.

40

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

**PAR M. PATRICK HENN:**

45 Oui, bonjour madame la Présidente. Bon, pour la question concernant est-ce que ça serait visible de la 297 et du rang 4, du rang 5, la réponse générale à ça, c'est oui, effectivement, les éoliennes vont être visibles de certains endroits. Ça dépend toujours du couvert forestier, ça dépend du relief et il y a évidemment des endroits où les éoliennes vont être visibles étant donné qu'on est pas mal au centre du domaine du projet.

50

Donc la réponse simple en fait à ça, c'est oui, effectivement, les éoliennes, dépendant des points de vue, dans certains cas quelques éoliennes, dans certains cas plusieurs éoliennes, dans certains cas aucune éolienne, donc...

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que dans les montages photographiques que vous nous avez présentés hier soir, est-ce que vous avez des exemples qu'on pourrait remettre à l'écran, s'il vous plaît?

**PAR M. PATRICK HENN:**

60 Oui madame. Oui, je peux vous présenter ça. Donc par rapport aux montages donc visuels d'hier, je peux vous présenter trois (3) exemples en fait, qui viennent des rangs 4 ou 5 – excusez-moi, je vais recommencer, celle qui est précédente.

65

Ça c'est toujours sur la 132, comme je vous ai montré hier. Donc ça, c'est un exemple, par exemple, qui est à la rencontre du rang 4, là, et du chemin Castonguay, une éolienne dans ce cas-ci.

70 Ça c'est un autre exemple également le rang 4, on voit les éoliennes plus en arrière-plan. Je vais voir si j'en ai. Ça également c'est le rang, si je ne m'abuse, encore une fois le rang 4.

75 Une particularité du rang 5, en fait, et c'est la raison pourquoi j'ai pas d'exemple ici, c'est vraiment, comme on l'a vu en fait ce matin, c'est qu'il y a beaucoup d'endroits où le couvert végétal est très dense et est très rapproché de la route, du rang, ce qui fait qu'il y a pas vraiment de percée visuelle vers les terres. Mais ça peut arriver aussi qu'il y en ait, là. Donc ça c'est des exemples que j'ai pour l'instant.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

80 Ces montages photographiques, comme on a discuté hier, ils sont différents, c'est-à-dire qu'ils sont ajustés par rapport à la nouvelle configuration, est-ce que c'est possible d'avoir des copies papier de ça, et électroniques?

85

**PAR M. PATRICK HENN:**

Oui, en fait, ça c'est des diapositives qui viennent de ma présentation d'hier, donc elles sont dans la présentation qui va vous être transmise.

90

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

95

**PAR M. PATRICK HENN:**

Et c'est effectivement la nouvelle configuration, là.

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

100

Monsieur Henn, est-ce que les aspects, dans la photographie qui est devant nous, la perception des dimensions est à échelle, c'est-à-dire les dimensions relatives, on le voit, c'est calculé par simulation et ça correspond à la perception en situation réelle?

105

**PAR M. PATRICK HENN:**

Oui, oui, tout à fait, monsieur le Commissaire. Dans le programme, c'est-à-dire Wind Farm qui est utilisé pour ça, on a une position exacte de la prise de vue avec l'angle exact. Également, on donne des paramètres à l'éolienne, donc sa dimension du rotor, la hauteur du mât et avec la distance, ça peut calculer également un effet de profondeur.

110

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

Merci.

115

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et la deuxième partie de la réponse, monsieur Bouchard, s'il vous plaît?

120

**PAR M. NORMAND BOUCHARD:**

Avant que je vous parle de la possibilité ou non de déplacer les éoliennes, je préférerais que Francis vous explique le processus qu'on a suivi pour faire l'implantation des éoliennes, avec les réglementations et tout ça, et tous les facteurs qu'on a tenu compte pour faire l'emplacement final des éoliennes.

125

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Allez-y.

130

**PAR M. FRANCIS PELLETIER:**

Bonjour madame la Présidente. Je vais vous faire une présentation rapide de la méthodologie que nous avons utilisée pour faire la configuration du parc de Baie-des-Sables.

135

Juste avant de commencer, je vais m'introduire. Donc Francis Pelletier, Hélimax Énergie.

Donc je vous présente ici le domaine du parc éolien de Baie-des-Sables. Le domaine est identifié à l'aide des lignes en bleu. Question de vous situer le domaine, il y a la communauté de Baie-des-Sables et de Métis-sur-Mer qui sont situées au nord-ouest du domaine. Il y a la communauté de Saint-Damase qui est située au sud-est du domaine. Les rangs 3, 4 et 5, ainsi que la 132 et la route 297 qui traversent le domaine.

140

Ce qu'il faut comprendre, lorsqu'on fait une configuration de parc, eh bien le paramètre le plus important est sans contredit le potentiel éolien, donc la vitesse du vent. Sur cette carte-là, on remarque que plus la couleur est rouge foncé, plus le potentiel éolien, plus la vitesse du vent est importante. On remarque, de façon générale, que plus on est près de la berge, plus le potentiel éolien est favorable, et plus on va à l'intérieur des berges, moins le potentiel éolien est favorable.

145

150

Cette carte-là a été calculée ou simulée, si on veut, à partir des tours météorologiques qu'on a vues sur le site lors de notre visite ce matin. Ces tours-là ont environ deux (2) à trois (3) ans de mesures.

155

Donc lorsqu'on fait une configuration, en plus du potentiel éolien, de façon à minimiser les impacts sur la communauté, voici l'ensemble des contraintes que nous avons dû respecter. Il est à noter que l'ensemble de ces contraintes respectent le RCI, et même à certains égards, sont plus sévères. Donc, je vais vous les présenter une à la suite des autres.

160

La première contrainte qu'il a fallu respecter, eh bien, c'est le domaine. Il fallait s'assurer que l'ensemble des éoliennes étaient à l'intérieur du domaine. Donc l'intérieur du domaine est illustré à l'aide des couleurs blanches et l'extérieur du domaine est illustré à l'aide de la couleur gris pâle.

165

Si je vous présente la deuxième des contraintes, il fallait s'assurer d'avoir au moins une distance minimale de sept cent cinquante mètres (750 m) de la route 132 et du périmètre urbain. Donc la région en gris foncé qui est ici, c'est une distance de sept cent cinquante mètres (750 m) de la route 132. Donc sur ce secteur-là, ici, on n'a pas mis aucune éolienne.

170 Si je vous présente la seconde des contraintes, donc on s'est assuré d'avoir au moins une distance de cinq cents mètres (500 m) de toutes les résidences. Donc encore une fois, les régions en gris représentent des distances de cinq cent mètres (500 m) des maisons. Donc on pouvait pas mettre d'éolienne dans les zones gris foncé.

175 Autre contrainte, les routes secondaires, on s'est assuré d'avoir une distance de séparation de cent cinquante mètres (150 m). Des lacs, on s'est assuré d'avoir une distance de séparation de deux cents mètres (200 m). Les lignes électriques, une distance de cent vingt mètres (120 m). Les cours d'eau, soixante mètres (60 m).

180 De façon à faciliter la construction des éoliennes, il est préférable de mettre les éoliennes sur des pentes qui sont inférieures à quinze pour cent (15 %). Donc les régions en gris ici, c'est des régions où les pentes sont supérieures à quinze pour cent (15 %). Donc on a tenté d'éviter de mettre des éoliennes sur ces régions. Et finalement, on a évité les milieux humides.

185 Si on superpose l'ensemble de ces contraintes, bien, vous voyez que toutes les régions en gris, bien, c'était toutes les régions où on ne pouvait pas mettre d'éoliennes et les seuls endroits où on pouvait mettre des éoliennes, c'était les régions en blanc.

190 Donc cependant, il y avait d'autres exigences qu'il fallait respecter, on pouvait pas mettre des éoliennes partout sur les régions en blanc et voici quelques autres exigences qu'il fallait en plus respecter.

195 Donc par exemple, les exigences des propriétaires, les exigences de la population en général, les exigence de la CPTAQ, l'accès aux éoliennes, c'est-à-dire que si on positionnait des éoliennes, il fallait s'assurer d'y avoir accès, les exigences du MDDEP, donc le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs concernant le bruit. Et finalement, de façon à assurer un fonctionnement optimal des éoliennes, bien normalement, on essaie d'avoir une distance minimale de séparation de trois (3) diamètres, ce qui correspond environ à deux cent trente et un mètres (231 m).

200 Une fois toutes ces contraintes respectées, bien, voici la configuration résultante du parc de Baie-des-Sables. Les positions des éoliennes sont illustrées à l'aide des points noirs, donc ce qui conclut ma présentation.

205

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

210 Vous avez parlé, une des contraintes qui était, c'est-à-dire une des exigences qui se réfère aux exigences de la CPTAQ, je me demandais, est-ce que comme on est en zone verte, il y a des changements de zonage nécessaires ou pas?

Et aussi j'aimerais savoir, avec la nouvelle configuration du parc, est-ce que vous êtes toujours obligé de demander un permis de la CPTAQ?

215

**PAR M. GUY DUFORT:**

Madame la Présidente, la réponse, elle est positive. Il s'agit d'un territoire qui est complètement en zone verte, alors nous devons avoir l'autorisation de la CPTAQ.

220

Et si vous voulez avoir des détails additionnels, je pourrais demander à madame Michèle Beauchamp, vice-présidente aux affaires juridiques, d'aller dans de plus amples détails afin de bien informer la Commission.

225

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui s'il vous plaît, on aimerait savoir où est-ce que vous en êtes rendus dans le processus, dans la démarche, s'il vous plaît, avec la CPTAQ.

230

**PAR Mme MICHÈLE BEAUCHAMP:**

Michèle Beauchamp, vice-présidente affaires juridiques chez Innergex. Alors oui, madame la Présidente, on est en train de préparer notre demande auprès de la Commission de la protection du territoire agricole. La demande est en cours, nous envisageons la déposer dans les prochains jours avec la nouvelle configuration.

235

Nous avons déjà rencontré la Commission de protection à plusieurs reprises pour discuter avec eux de leurs exigences par rapport au positionnement des éoliennes et des chemins.

240

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

Est-ce que je peux poser une question? Dans quel délai vous pensez avoir, recevoir la réponse de la Commission, le savez-vous?

245

**PAR Mme MICHÈLE BEAUCHAMP:**

Dans quel délai nous espérons pouvoir recevoir une décision favorable, au courant de l'été.

250

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

D'accord.



255 **PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:**

Et si vous rencontrez pas ces exigences-là, il y aura encore moyen d'envisager une autre configuration?

260 **PAR Mme MICHÈLE BEAUCHAMP:**

Je demanderais à monsieur Normand Bouchard de répondre. La réponse est effectivement, nous devons repenser à la configuration.

265 **PAR M. NORMAND BOUCHARD:**

270 Comme vous voyez, il y a beaucoup de difficultés à implanter les éoliennes parce qu'il y a beaucoup de facteurs qu'il faut tenir compte. Et à chaque fois qu'il faut déplacer une éolienne, il faut faire très attention parce qu'on peut perdre de l'efficacité sur le parc, parce que le vent est pas égal à tous les endroits.

Et en plus, lorsqu'on déplace une éolienne, on peut avoir un impact sur deux (2) ou trois (3) autres éoliennes, qui fait que c'est un jeu de dominos, à un moment donné; on pense juste en déplacer une, un petit peu une, et ça cause un problème à la suivante et à la suivante.

275

Et je vous dirais que présentement, la façon que le parc est configuré, c'est pas mal la façon qui est le plus près de respecter toutes les exigences et les contraintes qu'on pouvait avoir pour l'implantation.

280 Ça fait que si vous demandez si on peut encore déplacer des éoliennes, on peut toujours déplacer des éoliennes, mais à chaque fois, ça peut créer un problème de configuration pour d'autre chose et peut-être avoir plus d'impact, parce qu'on considère que ce parc-là, c'est le parc qui a le moindre impact.

285 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

290 La Commission avait demandé au MAPAQ de nous préparer une courte présentation sur les enjeux agricoles. On pourrait profiter, je pense, de ce moment où on parle justement du milieu agricole pour demander à monsieur, attendez, je vois pas d'ici votre nom.

**PAR M. CAMILLE MORNEAU:**

295 Effectivement, madame la Présidente, Camille Morneau du ministère de l'Agriculture. Si vous me permettez, je vais m'avancer.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

300 Oui, allez-y.

**PAR M. GUY DUFORT:**

305 Alors madame, est-ce que je pourrais vous adresser la parole s'il vous plaît?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, allez-y.

310 **PAR M. GUY DUFORT:**

315 Nous avons déposé, madame la Présidente, tous les documents sur lesquels nous nous étions engagés hier. Ils ont été déposés au bureau de la registraire. Il ne manque qu'un seul document que vous avez demandé, c'est celui de faire une simulation par rapport au camping de la rivière Tartigou et malheureusement, nous n'avions pas la photo dont on parlait, mais nous nous engageons à livrer cette simulation-là d'ici le 27 mai.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

320 D'accord, merci.

---

### PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

325

**PAR M. CAMILLE MORNEAU:**

330 Bonjour madame la Présidente, madame la Commissaire, monsieur le Commissaire, mesdames, messieurs. Effectivement, le ministère de l'Agriculture est heureux d'avoir la possibilité de présenter le portrait agricole de la municipalité de Métis-sur-Mer et de Baie-des-Sables dans le cadre du projet du parc éolien.

335 La présentation va se présenter comme suit, en sept (7) étapes: je vais présenter le territoire des deux (2) municipalités, la classification des sols, l'espace agricole en production, les activités agricoles soit la production animale et végétale, les revenus agricoles, les emplois et on va faire une brève récapitulation.

340 Si on regarde le territoire des deux (2) municipalités, Métis-sur-Mer c'est un territoire de quarante et un virgule sept kilomètres carrés (41,7 km<sup>2</sup>) et Baie-des-Sables, soixante-quatre virgule six kilomètres carrés (64,6 km<sup>2</sup>). Ces superficies-là ne tiennent pas compte des limites

municipales qui se prolongent dans le fleuve Saint-Laurent. J'ai retenu principalement juste la partie terrestre, parce que si on prend les limites réelles de la municipalité, c'est autrement plus grand que ça, là.

345 La surface agricole de Métis-sur-Mer, c'est de mille sept cent vingt-trois virgule huit hectares (1723,8 ha) soit quarante et un pour cent (41 %) de la superficie terrestre, et pour Baie-des-Sables, c'est trois mille cent cinquante-quatre hectares (3154 ha) soit quarante-huit virgule huit pour cent (48,8 %).

350 Ce qu'on rencontre, la surface agricole, si vous regardez la carte, c'est toute la partie hachurée. Donc ça, c'est extrait de la carte écoforestière du ministère des Ressources naturelles. Tout à l'heure, on va y aller de façon plus précise au niveau des surfaces réelles telles qu'enregistrées au ministère de l'Agriculture.

355 On retrouve aussi des peuplements d'érables qu'on considère importants dans le secteur, soit trois cent quatre-vingt-six hectares (386 ha) pour la Métis-sur-Mer et cent quatre-vingt-sept hectares (187 ha) pour la partie Baie-des-Sables. Le peuplement le plus important, c'est ce qu'on retrouve en rouge sur la carte, soit il y a soixante-six pour cent (66 %) d'érables dans ce peuplement-là. Donc c'est un peuplement qui a plus de soixante-dix (70) ans, qui est à  
360 pleine maturité, qui pourrait être exploitable, qui pourrait éventuellement fournir près de vingt-huit mille (28 000) entailles. Donc ça serait un revenu intéressant.

Si on passe maintenant à la prochaine, c'est les classes de sols. Vous remarquez en rouge, les lignes, c'est la superficie agricole qui a été superposée sur les types de sols. On  
365 remarque que l'agriculture se fait de façon majoritaire dans des sols de classe 3. En deuxième lieu, c'est des sols, en vert, des sols de classe 5 et en rose, des sols de classe 7.

Il faut être prudent aussi dans la définition des classes de sols, puisque ces terres-là on  
370 été retravaillées, remaniées, donc avec toutes les améliorations qui ont été apportées par les producteurs agricoles, un sol de classe 3 peut devenir un sol de classe 2 aussi, donc de meilleure qualité. C'est pas immuable, là, les classes de sols.

Maintenant, si on regarde le portrait agricole comme tel, le nombre d'entreprises  
375 agricoles, ici vous remarquerez, on parle de Métis-sur-Mer mais j'ai mis entre parenthèses, sous 1997, la municipalité de Les Boules, parce qu'à ce moment-là il y avait pas de fusion municipale. Et à Métis-sur-Mer, c'est un site de villégiature, donc il y avait pas d'agriculture comme telle. L'ensemble des activités agricoles se situent dans le secteur de Les Boules.

Donc en 97, dans le secteur de Les Boules, on retrouvait neuf (9) entreprises agricoles,  
380 et en 2004, mais là, on intègre la municipalité de Métis-sur-Mer, à cause de la fusion municipale, nous avons onze (11) entreprises agricoles.

385

En 2004, la moyenne d'âge des producteurs était de quarante-six virgule une (46,1) années. Le plus jeune a vingt-huit (28) ans et le plus vieux a soixante-trois (63) ans. Les entreprises agricoles déclarent qu'ils ont trois (3) relèves potentielles.

390

En ce qui concerne le secteur de Baie-des-Sables, les propriétaires uniques, on en a cinq (5), sociétés quinze (15) en 97, pour un total de vingt-neuf en 1997 tandis qu'en 2004, l'ensemble des entreprises, c'est vingt-huit (28). Et là aussi, la moyenne d'âge est de quarante-huit virgule neuf (48,9) années, le plus jeune étant à vingt-cinq (25) ans et le plus vieux quatre-vingts (80) ans. Le nombre d'entreprises qui ont déclaré avoir au moins une relève, c'est cinq (5). Donc il y a cinq (5) entreprises qui ont déclaré avoir une relève potentielle du moins.

395

Au niveau de l'espace agricole, à Métis-sur-Mer, donc le secteur de Les Boules, en 1997, il y avait neuf cent quarante-neuf virgule sept hectares (949,7 ha) de superficie possédés par les producteurs. Et, du même coup, ils en louaient aussi deux cent quatre-vingt-dix-neuf hectares (299 ha) pour un total de mille deux cent quarante-neuf hectares (1249 ha).

400

En 2004 – il faut toujours avoir à l'esprit la fusion municipale – la superficie possédée est passée à mille deux cent douze hectares (1212 ha) et les superficies louées, il y a eu une légère diminution compte tenu de l'augmentation des superficies possédées, donc deux cent trente-cinq hectares (235 ha), pour un total de mille quatre cent quarante-huit hectares (1448 ha), soit une hausse d'environ quinze virgule neuf pour cent (15,9 %).

405

À Baie-des-Sables, les superficies possédées en 1997, c'était de quatre mille cent quarante-cinq hectares (4145 ha), et les superficies louées à neuf cent cinquante-cinq hectares (955 ha), pour un total de cinq mille cent un hectares (5101 ha).

410

En 2004, les superficies possédées ont légèrement diminué à trois mille cinq cent soixante-dix hectares (3570 ha). Par contre, les superficies louées ont augmenté, sont passées à mille deux cent quatre-vingt-dix hectares (1290 ha) pour un total de quatre mille huit cent soixante et un hectares (4861 ha), soit une légère diminution de quatre pour cent (4 %).

415

Au niveau aussi toujours de l'espace agricole, à Métis-sur-Mer, les superficies cultivées en 1997, elles étaient de huit cent soixante-dix-sept hectares (877 ha) et les superficies non cultivées, trois cent quarante-cinq hectares (345 ha), pour un total de mille deux cent vingt-deux hectares (1222 ha).

420

Contre, en 2004, le nombre de superficie cultivée était de huit cent onze (811 ha), donc légère diminution et les superficies non cultivées étaient à la hausse pour passer à six cent trente-sept hectares (637 ha) pour un total de mille quatre cent quarante-huit hectares (1448 ha), soit une hausse de dix-huit pour cent (18 %).

425

À Baie-des-Sables, les superficies cultivées, en 1997, étaient de trois mille deux cent soixante-sept hectares (3267 ha) et les superficies non cultivées à mille sept cent cinquante-

cinq hectares (1755 ha), pour une superficie totale de cinq mille zéro vingt-deux hectares (5022 ha).

430 En 2004, les superficies cultivées ont diminué légèrement là aussi, sont passées à deux mille neuf cent quatre-vingts hectares (2980 ha) et les superficies non cultivées, à mille huit cent soixante-dix-neuf hectares (1879 ha), pour un total de quatre mille huit cent soixante hectares (4860 ha), donc une diminution légère de trois pour cent (3 %).

435 En ce qui concerne maintenant les productions animales. En 1997, pour le secteur de Les Boules, les bovins de boucherie, on retrouvait, on comptait deux cent quarante-sept (247) têtes, et les autres productions animales, qui regroupent différents types de productions, le total est de soixante-huit (68) nombre de têtes animales, pour un total de trois cent quinze (315).

440 Tandis qu'en 2004, les bovins de boucherie, le nombre de têtes est passé à deux cent un (201), et les autres productions animales à six cent soixante-quinze (675), pour un total de huit cent soixante-seize (876). Donc une augmentation de deux cent soixante-dix-huit pour cent (278 %).

445 Ici, ce qui est important, c'est la petite note en bas d'écran qui dit qu'il faut qu'on tienne compte de la Loi sur la protection des renseignements personnels, et il y a plusieurs productions qu'on retrouve dans le secteur, surtout en 2004, où il y a une entreprise par type de production. Donc nous les avons regroupées dans "Autres productions animales". C'est pour ça qu'on voit la très grande différence, parce qu'il y a plusieurs nouvelles productions qui se sont installées, que ce soit au niveau des chèvres, de la volaille ou autres types de production du genre, là, sont toutes intégrées dans la même section, "Autres productions".

455 Pour le secteur de Baie-des-Sables, les productions animales, donc les bovins de boucherie en 1997, on comptait huit cent vingt et une (821) têtes, les bovins laitiers sept cent cinquante (750) têtes, et autres productions sept cent trente-sept (737) têtes, pour un total de deux mille trois cent huit (2308).

460 En 2004, les bovins de boucherie, on comptait cinq cent cinquante-cinq (555) têtes, les bovins laitiers, sept cent quatre-vingt-dix (790) et les autres productions, mille cinq vingt-sept (1527), pour un total de deux mille huit cent soixante-douze (2872) têtes. Donc une augmentation de vingt-quatre pour cent (24 %) par rapport à 1997.

465 En ce qui concerne les productions végétales, donc au niveau des céréales et protéagineux pour les grains, en 97 c'était deux cent soixante-deux hectares (262 ha), les fourrages quatre cent vingt-six hectares (426 ha) et les pâturages cent soixante-quatre hectares (164 ha). Pour un total de huit cent cinquante-trois hectares (853 ha).

En 2004, au niveau des céréales, c'était quatre cent trente et un hectares (431 ha), les fourrages cinq cent quatre-vingt-deux hectares (582 ha) et les pâturages quatre-vingt-huit

470 hectares (88 ha), pour un total de mille cent trois hectares (1103 ha), donc une progression de vingt-neuf pour cent (29 %) à ce niveau-là.

475 Dans la municipalité de Baie-des-Sables, au niveau des productions végétales, au niveau des céréales et protéagineux, donc en 97 c'est huit cent cinquante-quatre hectares (854 ha), les fourrages, mille huit cent soixante-six (1866 ha), les légumes frais, trente-huit virgule huit hectares (38,8 ha), les pâturages trois cent soixante-quatorze (374 ha) et la production en serre zéro virgule quatre hectare (0,4 ha). Pour un total de trois mille cent trente-quatre (3134 ha).

480 En 2004, au niveau des céréales et protéagineux, il y a neuf cent quatre-vingt-dix-huit hectares (998 ha), les fourrages mille quatre cent quarante-huit (1448 ha), les légumes frais quatre-vingt-neuf hectares (89 ha), les pâturages cent soixante-huit (168 ha), la production en serre zéro virgule quatre hectare (0,4 ha) et l'astérisque, au niveau des superficies en culture biologique, elle est intégrée, c'est une nouvelle production en 2004. Pour un total de deux mille sept cent quatre hectares (2704 ha); donc on pourrait dire, j'ai marqué moins treize pour cent  
485 (-13 %) mais c'est relatif, ça, ces chiffres-là.

Au niveau des revenus agricoles maintenant, à Métis-sur-Mer, en 97, pour le secteur Les Boules, les bovins de boucherie, la recette pour les bovins de boucherie, c'était quatre-vingt-dix-huit mille cinq cents dollars (98 500 \$), les bovins laitiers cent trente-cinq mille  
490 (135 000 \$), les céréales – il y a une petite coquille, là – les céréales cent soixante-neuf mille cinq cent quarante (169 540 \$) et les autres productions animales, vingt-huit mille cent cinq dollars (28 105 \$), pour un total de quatre cent trente et un mille cent quarante-cinq dollars et quatre-vingt-quatre (431 145,84 \$).

495 En 2004, les bovins de boucherie rapportaient cent quarante-quatre mille neuf cent quarante-cinq dollars (144 945 \$), le bovin laitier cent trente mille huit cent trente (130 830 \$), les céréales cent quarante-sept mille quatre cent vingt et un dollars (147 421 \$), les autres productions animales, cent soixante-quatre mille sept cent quatre-vingt-dix-huit (164 798 \$) pour un total de cinq cent quatre-vingt-sept mille neuf cent quatre-vingt-quinze (587 995 \$), donc au  
500 niveau des revenus dans le secteur de Métis-sur-Mer, il y a une progression de trente-six virgule quatre pour cent (36,4 %).

En ce qui concerne les recettes agricoles dans la municipalité de Baie-des-Sables, les bovins de boucherie en 1997, c'était cinq cent quarante-quatre mille huit cent soixante-quatorze  
505 dollars (544 874 \$), les bovins laitiers, un million cinq cent sept mille huit cent vingt-neuf (1 507 829 \$), les céréales, cent six mille six cent quatre-vingt-dix neuf (106 699 \$), les cultures abritées, cent soixante-douze mille neuf cent trente-cinq (172 935 \$), les légumes frais deux cent quarante-neuf mille cent quatre-vingt-quatre (249 184 \$), et les autres productions cent cinquante-deux mille soixante-six dollars (152 066 \$ \$), pour un total de deux millions sept cent  
510 trente-trois mille cent quatre-vingt-neuf dollars (2 733 189 \$).

515 En 2004, le bovin de boucherie, six cent deux mille huit cent quatre-vingt-un dollars (602 881 \$), les bovins laitiers deux millions deux cent quarante-sept mille sept cent quatre-vingt-seize dollars (2 247 796 \$), les céréales cinq cent quatre-vingt mille dollars (580 000 \$), les cultures abritées deux cent vingt-six mille zéro quatre-vingt-sept (226 087 \$), les légumes frais trois cent quarante-cinq mille quatre cent vingt-deux dollars (345 422 \$), et autres productions trois cent soixante-cinq mille neuf cent vingt dollars (365 920 \$). Pour un total de quatre millions trois cent soixante-huit dollars et cent quarante-six (4 368 146 \$). Donc une progression de cinquante-neuf pour cent (59 %).

520 En ce qui concerne les emplois, je voudrais juste ajouter, au niveau des chiffres que je vous ai présentés depuis le début, ce sont des chiffres extraits des fiches de producteurs lors des campagnes d'enregistrement de 1997 et de 2004. Donc ça veut pas nécessairement dire que le portrait qu'on a là, c'est le portrait de la réalité agricole des deux (2) municipalités, parce qu'il se peut qu'il ait des producteurs qui soient pas enregistrés au ministère de l'Agriculture, donc on peut pas tenir compte de ces superficies, ces productions, ou les activités qui sont pas chez nous, mais qu'on ne doit pas exclure comme, là, étant de l'agriculture dans les deux (2) municipalités.

530 Au niveau des emplois, dans Baie-des-Sables, donc selon les fiches d'enregistrement, la main-d'œuvre familiale, il y en aurait eu soixante-seize (76), donc ça peut comprendre le père, la mère, les frères, les sœurs, tout ce qu'on peut considérer comme familial.

535 Les salariés, donc moins de cinq (5) semaines, c'est vingt-huit (28) pour six cent quatre-vingt-cinq (685) heures travaillées; de cinq (5) à neuf (9) semaines, c'est onze (11) personnes pour quatre cents (400) heures, dix (10) à dix-neuf (19) semaines, seize (16) personnes pour six cent soixante-trois (663) heures travaillées, vingt (20) à vingt-neuf (29) semaines, douze (12) employés pour cinq cent six (506) heures. Donc la main-d'œuvre totale salariée c'est soixante-sept (67) personnes pour deux mille deux cent cinquante-quatre (2254) heures travaillées.

540 Tandis qu'à Métis-sur-Mer, la main-d'œuvre familiale, c'est vingt-quatre (24) personnes, moins de cinq (5) semaines, c'est quatre (4) personnes pour quatre-vingt-cinq (85) heures travaillées, ça, ça inclut du travail à temps partiel également.

545 Il faudrait revenir en arrière, merci. C'est ça la concertation et la collaboration, c'est important dans la vie!

550 Donc si on récapitule le portrait que je viens de broser, entre 1997 et 2004, donc au niveau de l'espace agricole, il y a une très bonne qualité des sols pour produire, il y a une pérennité du nombre d'entreprises agricoles, il y a une légère diminution des superficies cultivées, il y a une augmentation des superficies louées, il y a une augmentation marquée du cheptel animal, il y a une certaine stabilité au niveau de la production végétale, puis il y a une augmentation importante des recettes aussi annuelles.

555           Donc pour ne pas conclure, c'est ma façon de présenter la chose, il est clairement  
observable que l'agriculture n'est plus la seule activité économique du monde rural. Le milieu  
rural, et particulièrement l'espace agricole, fait l'objet d'une compétition territoriale, donc toutes  
sortes d'activités urbaines et d'autres usages comme les gîtes, les résidences, les campings,  
560 les activités plein air, récréotouristiques, les parcs éoliens et bien d'autres qui contribuent à  
soulever des frictions entre les différents usagers.

          On oublie trop souvent que le milieu rural est aussi l'indispensable support à la  
production agricole et forestière. L'agriculture constitue un axe fondamental de développement,  
un moteur économique et social pour les communautés. Il s'agit de parcourir le territoire pour  
565 constater l'évidente vocation agricole qui s'offre à nos yeux, ce que vous avez sûrement vu ce  
matin.

          Comme en témoigne l'éventail des revenus générés par les diverses activités agricoles  
dans le milieu, l'agriculture contribue directement à l'économie locale et régionale, soit par des  
570 achats à l'essence, les taxes, la restauration et autres. L'agriculture continue d'imprimer  
également le caractère de sa ruralité si chère aux propriétaires non agricoles et au tourisme de  
passage, dans l'entretien entre autres du territoire et aussi du paysage agricole, forestier.

          Rappelons que l'espace agricole est sans cesse sollicité par divers usages non  
575 agricoles et soumis à la pression constante de l'étalement urbain. Aussi il est important de  
reconnaître la contribution des producteurs agricoles comme des partenaires importants du  
développement socio-économique des communautés rurales.

          Je vous remercie, madame la Présidente.

580

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

          Merci monsieur Morneau, c'est ça?

585

**PAR M. CAMILLE MORNEAU:**

          Oui.

590

---

#### **QUESTIONS DE LA COMMISSION**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

595

          La Commission a plusieurs questions sous différents aspects pour le milieu agricole. Je  
vais d'abord commencer avec monsieur Dufort.



C'est au niveau de la protection des sols arables aux endroits où il y aura des travaux d'excavation, autant sur les terres agricoles qu'en milieu boisé. Alors qu'est-ce que vous faites pour protéger ce sol-là.

600

**PAR M. GUY DUFORT:**

Madame Beudet, me donnez-vous vingt (20) secondes pour parler aux personnes qui sont derrière moi, pour être capable de transmettre la question à la bonne personne, s'il vous plaît.

605

Madame la Présidente, monsieur Marius Philibert, qui est agronome de Matane, répondra à vos questions sur ces questions.

610

**PAR M. MARIUS PHILIBERT:**

Bonjour madame la Présidente. Tout d'abord, au niveau de la protection, il y a deux (2) axes principaux. Il y a l'emplacement pour les constructions, et ensuite les chemins d'accès.

615

Au niveau de l'emplacement pour les constructions, il se peut qu'à ces endroits-là on ait à faire des travaux de reconditionnement du sol étant donné qu'il va y avoir utilisation d'une superficie un peu plus grande que la nécessité pour ériger le bloc, pour construire le bloc.

620

Au niveau des chemins, ça pourra assez bien se contrôler en utilisant une superficie, une couche de couverture assez importante pour éviter la compaction en profondeur.

625

Au niveau des emplacements, bien, je pense qu'après que les machines vont avoir quitté les lieux, il faudra utiliser les équipements qu'il faut pour la décompaction ou bien encore ajouter des amendements qui vont permettre de redonner au sol sa structure qu'il possédait avant l'intervention. Mais ça peut se faire puis ça peut se corriger.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

630

Et qu'est-ce qui va arriver quand vous allez faire le démantèlement?

**PAR M. MARIUS PHILIBERT:**

635

Au niveau du démantèlement, si vous avez visité la région ce matin, vous voyez qu'il y a des endroits que le sol est assez profond, il y a d'autres endroits que le sol est pas tellement profond.

Ça fait que le bloc de béton comme tel, c'est un bloc qui est composé de pierres et des éléments qui sont naturellement dans le sol. Il s'agit de le baisser de façon à pouvoir permettre à la capillarité de se reconstruire, on parle d'environ un mètre (1 m), un mètre cinquante

640 (1,50 m). Je pense qu'à ces niveaux-là, on peut réussir à redonner la capillarité au sol et par la suite, avec une couverture végétale, avec des amendements organiques puis minéraux, on est capable de remettre ça en culture, après le démantèlement.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

645 Est-ce que le MAPAQ a des exigences particulières par rapport à la protection des sols arables?

**PAR M. CAMILLE MORNEAU:**

650 C'est pas le ministère de l'Agriculture comme la Commission de protection du territoire agricole où le promoteur doit faire une demande pour l'enlèvement de la protection des sols arables.

655 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. Je croyais que c'était juste une question de dézonage, mais il y a aussi cette particularité.

660 **PAR M. MARIUS PHILIBERT:**

Si vous permettez, oui, ça va plus loin aussi, ça va au déboisement aussi.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

665 Ah d'accord.

Est-ce que vous avez des éléments à rajouter par rapport à ça ou si vous voulez laisser plus du côté de la CPTAQ?

670

**PAR M. CAMILLE MORNEAU:**

675 On peut pas se substituer à la Commission, par contre on fait des recommandations sur demande aussi à la Commission, lorsqu'on est sollicité. Et si le ministère juge qu'il pourrait y avoir préjudice à l'agriculture, le repositionnement exemple des éoliennes, à ce moment-là, le ministère va faire un avis à la Commission, dans le sens que lui juge, et c'est à la Commission de prendre la décision ensuite.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

680 D'accord, merci.

685

Maintenant au niveau des érablières, je pense, en tout cas dans la première configuration, je crois qu'il y avait des érablières protégées; est-ce que c'est toujours le cas dans la nouvelle configuration?

**PAR M. MARIUS PHILIBERT:**

690

Les éoliennes situées dans les terrains où il y avait potentiel acéricole ont été déplacées.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

695

D'accord.

Monsieur Samak.

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

700

Oui monsieur Morneau. Vous avez fait référence à des constats, en conclusion, à certains faits, l'importance de l'activité agricole, etc.

705

On sait que quand l'initiateur du projet signe des contrats avec des propriétaires locaux, chaque propriétaire évidemment, c'est légitime, il fait l'analyse en fonction de ses visions, mais chacun d'eux n'a pas nécessairement la vue d'ensemble, ni à travers l'espace, ni à travers le temps. Pour ces deux (2) visions d'ensemble, on se tourne vers le ministère.

710

Alors je vais vous poser une question. Compte tenu du fait qu'il y a beaucoup, qu'il y a une pluralité d'usages qui rentrent en conflit, et ça va probablement s'aggraver à l'avenir, compte tenu du vieillissement de la population, de l'assaut à la campagne, etc., comment vous voyez l'insertion de ce projet dans ce contexte-là? Est-ce que le projet est généralement, cadre bien avec l'usage actuel et futur dans cette vue globale ou pas? C'est ça.

715

**PAR M. CAMILLE MORNEAU:**

C'est pas simple à répondre, puisque on peut pas prendre position projet par projet. On sait très bien que l'impulsion qui est donnée actuellement pour le développement éolien va s'étendre à la grandeur de la région du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie.

720

Et lorsqu'on regarde le positionnement des éoliennes, le parc actuel, j'ai pas eu le temps d'étudier le repositionnement puisque j'ai eu le document hier au soir, mais le positionnement qu'il y avait avant les dernières modifications, les éoliennes formaient un corridor assez serré, est-ouest. Lorsque, sauf erreur - le promoteur pourra me corriger si je me trompe - il y a une zone tampon d'environ deux cents mètres (200 m) autour des éoliennes où les producteurs peuvent quand même pratiquer la production végétale et animale, mais par contre, ils sont

725

tenus, ils ont un accès limité s'ils veulent construire un bâtiment ou une infrastructure quelconque. Donc il faut qu'ils s'entendent avec le promoteur pour obtenir une permission sur leur terrain.

730           Donc si, j'ai fait une simulation avec ces zones tampons de deux cents mètres (200 m) à chacune des éoliennes, et les zones tampons se touchaient l'une l'autre en grande partie pour certains blocs d'éoliennes. Donc ça crée une espèce de mur psychologique infranchissable.

735           Et si on fait la même projection pour l'ensemble des parcs éoliens qu'on va retrouver dans Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie, je dirais que ça pourrait peut-être intéresser les touristes, mais pour les résidents, les producteurs qui sont sur place, et même les citoyens et citoyennes qui demeurent dans les municipalités, ça pourrait devenir un facteur psychologique important parce que ça devient comme un mur, là, cette chose-là.

740           **PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

Un facteur psychologique important au sens négatif et non pas positif, vous voulez dire?

745           **PAR M. CAMILLE MORNEAU:**

Je peux pas dire c'est négatif ou positif, je veux pas m'embarquer, si vous voulez! C'est pas la partie que – je veux pas porter un jugement de valeur non plus, là.

750           **PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

Non, mais quand vous dites une barrière psychologique...

755           **PAR M. CAMILLE MORNEAU:**

De voir un mur d'éoliennes d'implantées de façon constante comme un peu les palmiers quand on va en Floride, où c'est installé de toute pièce, c'est même pas naturel. Moi, quand je suis allé en Floride puis j'ai vu, je regardais les palmiers, je disais, bien là c'est pas possible, les palmiers, à distance égale, là.

760           Donc on a de poteaux de téléphone qui sont à distance égale et maintenant on va avoir les éoliennes à peu près à distance égale. Donc c'est sûr que c'est aux gens de juger, mais quand je dis, ça peut avoir un impact psychologique, c'est qu'un moment donné, ça donne un encadrement, des balises serrées dans sa façon de fonctionner dans l'occupation du territoire.

765           **PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

Deuxième question. Comme la zone qui nous concerne ici, la région est une région de déploiement important de parcs éoliens, comme vous l'avez dit, d'un point de vue de vocation

770 agricole, est-ce que le ministère a fait une sorte d'analyse prospective pour savoir c'est quoi,  
est-ce qu'il y a une capacité d'absorption à ne pas dépasser sans mettre, sans avoir des  
impacts négatifs sur la vocation agricole de la région, et si ces seuils ne sont pas identifiés, qui  
pourrait le faire et qui va le faire?

775 **PAR M. CAMILLE MORNEAU:**

C'est pas dans le mandat du ministère de l'Agriculture, je pense, de procéder à une  
analyse prospective sur le développement éolien à l'échelle de l'Est du Québec. Je sais pas qui  
peut le faire, peut-être...

780 **PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

Non, c'est pas une analyse sur le développement. C'est une analyse sur les impacts de  
ce développement sur la vocation agricole, c'était ça que j'ai dit.

785 **PAR M. CAMILLE MORNEAU:**

Excusez-moi, oui, ça il y a peut-être toujours moyen de mandater des gens pour  
procéder à ce genre d'analyse, puisque l'analyse doit aussi refléter l'aspect, oui, tant social que  
l'aspect économique aussi, là. Parce que ça a un impact possiblement sur l'économie.

790 Je pourrais pas vous répondre savoir qui pourrait faire ça au ministère, là, compte tenu  
de la décroissance, mais ça serait quand même quelque chose qui serait extrêmement  
important, de se donner un cadre d'analyse générale, là, pas juste projet par projet.

795 Ça a été abordé un peu hier, la question avait été posée au ministère du  
Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le ministère aussi est d'avis que ça  
serait extrêmement important qu'un cadre de développement soit élaboré assez rapidement,  
avant d'avoir huit (8), dix (10), douze (12) parcs éoliens déjà installés, parce que le retour en  
arrière serait plus difficile et même impossible.

800 **PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

Merci monsieur Morneau.

805 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

810 J'aimerais aborder l'effet du projet, là, sur les agriculteurs lors la phase de construction.  
Il y aura sûrement des activités agricoles qui vont être entravées, alors je me demandais s'il y a  
eu des ententes avec les agriculteurs et dans ces ententes-là, est-ce qu'il y a des  
compensations de prévues?

**PAR M. GUY DUFORT:**

815 Excusez-moi, madame la Présidente, si vous le permettez, j'aimerais revenir un petit peu en arrière. Il y a peut-être des informations que je voudrais corriger qui ont été transmises à la Commission.

820 D'abord, il y a pas de zone tampon de deux cents mètres (200 m) pour l'agriculture; la zone tampon est uniquement pour l'érection de bâtiments. Il y a seulement une surface de vingt-cinq mètres par vingt-cinq mètres (25 m X 25 m) qui se soustrait à l'agriculture, qui est une surface qu'il y a sous l'éolienne. Or en tout temps, l'agriculteur pourra exploiter sa terre tout près des éoliennes.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

825 Ça, ça comprend aussi la phase de construction?

**PAR M. GUY DUFORT:**

830 Là, je parle en exploitation. Je tiens à le répéter, il n'y a pas une soustraction de deux cents mètres (200 m), une zone tampon, il y a seulement qu'une surface de vingt-cinq mètres par vingt-cinq mètres (25 m X 25 m) qui devient, qui ne sera pas remise en production à la suite de la construction.

835 Et quant aux travaux à faire durant la construction, je demanderais à monsieur Philibert, agronome, d'aller plus dans les détails.

**PAR M. MARIUS PHILIBERT:**

840 Il se peut qu'à certains endroits, étant donné le moment des constructions, le moment où vont s'effectuer les constructions, qu'il y ait des dommages aux cultures, comme il se peut aussi qu'à d'autres endroits, les récoltes aient été faites et qu'il y en ait pas pour cette année-là.

845 Mais dans tous les cas, des compensations sont prévues pour les agriculteurs, au moment de la construction.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

850 Au moment du démantèlement, il semble pas y avoir de suivi qui a été prévu sur les superficies qui vont être remises à l'agriculture, alors corrigez-moi si j'ai tort d'abord, et deuxièmement, comment on peut évaluer à ce moment-là l'impact réel du projet au bout de vingt (20) ans, suite au démantèlement?

**PAR M. MARIUS PHILIBERT:**

855

Disons que l'impact dans vingt (20) ans au niveau global, c'est difficile, mais au point de vue culture, étant donné que les emplacements vont être remis en culture, à toutes fins pratiques, à part que peut-être s'il y a eu changement de la vocation entre temps, c'est devenu forestier ou quelque chose comme ça, la superficie devrait être retournée à l'agriculture au complet. Le socle de l'éolienne serait retourné à l'agriculture.

860

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Parce que je pense que quelque part, il me semble avoir lu qu'autour des éoliennes, vous feriez peut-être de l'ensemencement, alors j'essaie de voir un petit peu les superficies perdues, finalement.

865

**PAR M. MARIUS PHILIBERT:**

Disons que l'ensemencement, tout ce qui est en terre agricole va retourner à l'agriculture à part du socle, même tout de suite après l'érection.

870

Dans le cas de l'ensemencement des zones qui sont forestières, bien ça, c'est autre chose. Ça peut être replanté, il va peut-être y avoir une perturbation lorsqu'il y aura démantèlement aussi. Il faudra à ce moment-là qu'il y ait reboisement, suivant les travaux qui vont être à exécuter.

875

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Madame Mbatika.

880

**PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:**

Je voulais savoir s'il y a des critères qui ont déterminé la période de construction? Est-ce qu'il y a des critères que vous avez déterminés qu'on va commencer la construction à telle date ou pendant telle saison. Il y a des critères que vous avez déterminés, qui ont déterminé ça?

885

**PAR M. GUY DUFORT:**

Madame Mbatika, j'aimerais que monsieur Normand Bouchard réponde à cette question et si la Commission le désire, monsieur Bouchard pourrait faire une courte présentation sur un sujet particulier qui est la disposition type d'un chantier sur le site que nous allons exploiter

890

895 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui ça serait utile, s'il vous plaît.

900 **PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:**

Merci.

**PAR M. NORMAND BOUCHARD:**

905 Bon, l'échéancier de construction est déterminé par différents facteurs, mais surtout le facteur suivant, on a avantage à construire durant l'été, c'est-à-dire après le mois de mai ici, au début de juin, après les périodes printanières, et finir avant l'hiver.

910 Pourquoi finir avant l'hiver, c'est surtout parce que notre contrat qu'on a avec Hydro-Québec nous demande d'être en service le 1<sup>er</sup> décembre 2006 et la possibilité de commencer les travaux, on aimerait commencer plus tôt parce que ça nous donne un échéancier de six (6) mois pour construire soixante-treize (73) éoliennes, c'est extrêmement serré. Mais c'est comme ça qu'a été déterminée la date, la période de construction.

915 Est-ce que ça répond à votre question?

**PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:**

920 Oui. Parce que j'ai pensé que vous aviez tenu compte aussi des travaux des agriculteurs.

**PAR M. NORMAND BOUCHARD:**

925 Non, parce que justement, avec les agriculteurs, on a dit la surface qu'on était pour utiliser pour la période cette année-là, on les compensait justement, parce qu'on a besoin de la surface pour travailler.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

930 J'aimerais demander au MAPAQ, est-ce qu'il y a des éléments particuliers que vous voudriez qu'on regarde ou qu'on observe suite au démantèlement?

935 Est-ce que vous avez porté une réflexion sur ça, est-ce qu'il y a des conditions particulières, est-ce qu'il y a des compensations, est-ce qu'il y a des exigences pour les remises en culture, est-ce que ça existe par rapport à d'autres projets, pas nécessairement d'éoliennes, est-ce que vous avez des choses au MAPAQ que vous exigez?



**PAR M. CAMILLE MORNEAU:**

940 Je ne suis pas au courant s'il existe des exigences comme telles. Il va sans dire qu'à ce moment-là, dans vingt (20) ans, je vais être à la retraite depuis longtemps. Je présume que le ministère va suivre de très près le démantèlement, comme il va suivre de très près aussi l'érection des éoliennes.

945 La seule interrogation qu'on a pour l'instant, et c'est suite à une donnée que j'ai entendue hier, c'est-à-dire on parle de démantèlement d'éoliennes dans vingt (20) ans, par contre les contrats subsidiaires, il y en a qui se terminent dans cinquante (50) ans. On dit que les superficies utilisées pour l'emplacement de l'éolienne vont être remises aux producteurs dans vingt (20) ans, et j'aimerais savoir pourquoi un contrat de cinquante (50) ans si on remet  
950 en totalité l'utilisation du sol aux producteurs.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Je pense que je vais demander au promoteur de préciser ce point-là, s'il vous plaît.

955

**PAR M. GUY DUFORT:**

Alors madame la Présidente, si je comprends bien la question, c'est pourquoi vouloir renouveler un contrat pour une période additionnelle de vingt-cinq (25) ans, alors que nous  
960 prévoyons remettre en agriculture les terres que nous avons utilisées, lors du démantèlement. C'est exact?

Et je vais demander à madame Michèle Beauchamp de venir donner des réponses additionnelles, mais madame Beauchamp a hier expliqué à cette assemblée, qu'il était possible  
965 pour un agriculteur de ne pas renouveler s'il voulait, après la période de vingt-cinq (25) ans. Et aussi nous, nous avons la possibilité, dans nos ententes, de pouvoir répéter une autre période de vingt-cinq (25) ans ou de vingt (20) ou vingt-cinq (25) ans, on le saura à l'époque, de l'exploitation de notre parc de Baie-des-Sables et de Métis-sur-Mer.

970 Alors je laisserais la parole maintenant à madame Beauchamp.

**PAR Mme MICHÈLE BEAUCHAMP:**

Alors écoutez, au sujet de la durée du contrat de superficie, du droit de propriété  
975 superficière, hier, effectivement, il y a des contrats qui prévoient une période de cinquante (50) ans. Il faut comprendre que la période ou l'acte de propriété superficière n'est utile que dans la mesure où nous avons un contrat d'achat d'électricité avec Hydro-Québec et qu'on est en mesure d'exploiter le parc éolien.

980            Alors la raison où dans les contrats d'octroi d'option, on a prévu possiblement une durée de cinquante (50) ans dans les actes superficiaires, c'était simplement pour éviter d'avoir à reprendre un acte après l'échéance du contrat, l'échéance initiale du contrat d'achat d'électricité avec Hydro-Québec, qui est d'une durée de vingt (20) ans initialement.

985            Si à l'échéance du contrat d'achat d'électricité de vingt (20) ans, le contrat n'est pas renouvelé ou renégocié avec Hydro-Québec, bien entendu, nous allons procéder au démantèlement des installations et nous allons mettre fin au contrat de propriété superficiaire. Par ailleurs si le contrat d'achat d'électricité était renouvelé ou renégocié, à ce moment-là, dans la mesure où le contrat d'acte superficiaire était d'une durée de cinquante (50) ans, il  
990 continuerait d'être en vigueur, et dans la mesure où il était de vingt-cinq (25) ans, il faudrait renégocier avec le propriétaire foncier un renouvellement ou un nouvel acte superficiaire.

J'espère que ça répond à votre question.

995            **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ça répond à votre question?

1000            **PAR M. CAMILLE MORNEAU:**

Non, je veux pas lancer un débat sur les contrats. Pour pas l'avoir vraiment étudié, je l'ai regardé dans ses grandes lignes, là.

1005            Mais si on prend l'hypothèse qu'un producteur signe un contrat de droit superficiaire de cinquante (50) ans, est-ce qu'à l'intérieur du contrat il y a des clauses d'actualisation des redevances aux producteurs?

1010            **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Maître Beauchamp.

1015            **PAR Mme MICHÈLE BEAUCHAMP:**

Je vais laisser monsieur Dufort répondre à cette question.

1020            **PAR M. GUY DUFORT:**

La réponse est positive madame, il y a une clause dans le contrat, et ça fait partie des discussions que nous avons eues avec les propriétaires fonciers, que lors d'un éventuel renouvellement de contrat, eh bien, on revient à la case de départ concernant l'ensemble des conditions financières du contrat.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1025           Merci.

                  J'aimerais maintenant demander au ministère de l'Environnement, dans le décret qui sera préparé pour permettre au projet d'aller de l'avant, est-ce qu'il y a des conditions particulières par rapport au démantèlement sur lesquelles vous vous êtes penchés en regard  
1030 des remises en culture des superficies qui ont été cédées, en fait, temporairement pour vingt (20) ans?

**PAR Mme CÉLINE DUPONT:**

1035           Bon une chose, on ne s'est pas encore penché exactement sur les conditions de décret puisque l'analyse environnementale n'est pas encore faite. Bien sûr on a une bonne vue, là, de l'ensemble du projet. Ça c'était une chose.

                  Mais une autre chose dont il faut tenir compte, c'est lors de l'émission du certificat  
1040 d'autorisation qui autorise le projet à se construire, le ministère se donne toujours un programme de vérification, de contrôle sur le terrain. Donc la Direction régionale, il y a des personnes, des techniciens qui vont sur le terrain pour vérifier certains points et ça, ça pourrait être un élément du programme de contrôle, aller vérifier que tout est bien remis en place, tant  
1045 au niveau des terres en culture que des terres où il y a de la forêt.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

                  D'accord, merci.

1050           J'aimerais passer maintenant à un autre sujet qui est le climat sonore.

**PAR M. GUY DUFORT:**

                  Madame la Présidente, si vous me permettez d'insister, est-ce que vous accepteriez  
1055 que monsieur Bouchard fasse une présentation sur la façon que nous allons utiliser le sol lors de la construction?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1060           Ah oui, oui, vous n'avez pas terminé. Je pensais que vous aviez fait ça tout à l'heure. Je m'excuse. Allez-y.

**PAR M. GUY DUFORT:**

1065           Merci madame.

**PAR M. NORMAND BOUCHARD:**

Madame la Commissaire, madame la Présidente, ici je voudrais vous présenter la façon qu'on va s'installer pour faire l'érection des éoliennes.

1070

Ça ici, c'est la surface, les lignes vertes ici représentent le chemin qu'on construit pour accéder à l'éolienne. Ici, c'est ce qu'on appelle, en commun, l'emplacement nécessaire pour que la grue principale, qui est représentée par le petit carré ici avec le rond à l'intérieur, pour faire l'érection.

1075

Ici nous avons la fondation, la partie visible de la fondation de l'éolienne. Comme vous avez vu hier, je vous ai montré un acétate où on voyait ce bout-là qui dépassait et la grande surface en dessous qui fait l'assise de la fondation.

1080

Ça ici représente le transformateur qui reste en permanence.

La surface permanente qu'on se réserve, c'est le chemin, avec une surface de roulement d'environ sept mètres point cinq (7,5 m), et cette surface-ci qu'on conserve pour en cas de bris majeur sur l'éolienne, pour amener les équipements, pour faire les réparations.

1085

Ceci représente la génératrice, la dimension de la génératrice. Ça, c'est les trois (3) sections du mât qui soutient la génératrice et ceci, c'est une grue secondaire qu'on appelle, pour aider la grue principale, pour le fonctionnement.

1090

Lors des premières étapes, on "érecte" les deux (2) morceaux qu'il y avait ici avec la grue et, par la suite, on recule la grue et on installe cette section-ci et la turbine au complet.

Une chose à mentionner. Vous voyez pourquoi qu'on a besoin d'une grande surface temporaire, c'est que le montage des pales et du moyeu se fait au sol, d'une seule pièce pour préparer au montage et c'est sur cette surface-là.

1095

Donc comme vous voyez, il y a très peu d'équipements qui vont aller là-dessus. Comme je vous expliquais hier aussi, ces morceaux-là sont relativement légers, toute considération que c'est du fibre de verre vide avec du bois, et des dimensions importantes, mais la compaction va être relativement faible, parce que c'est pas des gros équipements qui vont aller sur cette surface-là.

1100

Par la suite, la grue se recule toujours un petit peu et on installe les pales avec le moyeu dans la nacelle. J'ai un petit film qui démontre ça, qui dure environ deux (2) minutes, si vous voulez le voir, je vais vous le présenter.

1105

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Allez-y.

1110

**PAR M. NORMAND BOUCHARD:**

Oui. Attendez! Ici on voit l'emplacement comme moi j'appelle couramment le "pad" où la grosse grue qu'on voit ici arrive, s'installe, et ça, c'est la dimension de la grue qui se prépare à lever la première section de tour. Et elle est aidée de la petite grue, toutes proportions gardées, qui s'assure de manipuler la pièce de façon très précise et qu'elle ne touche pas au sol parce que l'ancrage au sol doit être très précis, les poids en question et les forces en présence sont énormes. Ensuite c'est la deuxième section et par la suite, la troisième section.

1115

Naturellement, c'est pas en temps réel.

1120

Et ensuite on s'occupe de monter la nacelle qui, encore là, c'est très précis, il faut être très précis parce qu'encore là, il y a une quantité phénoménale de boulons d'ancrage, mais il faut que ça arrive précisément, la précision est très importante.

1125

Et là on monte la dernière section. Et vous voyez, la petite grue aide à éviter que la pale touche au sol afin que – c'est des équipements de précision, donc il faut faire très attention. Et elle pivote sur elle-même, monte en place.

1130

Et comme vous pouvez le voir aussi, une autre contrainte, il faut pas qu'il y ait beaucoup de vent pour que ça se réalise et une des difficultés qu'on va avoir, là, lors de la construction, quand vous me parliez d'échéancier, c'est qu'on s'est installé dans des endroits venteux et il faut pas avoir de vent pour faire l'installation.

1135

C'était la présentation que je voulais vous faire. Merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci. C'est intéressant.

1140

Alors on prend maintenant le climat sonore. Je pense que vous avez préparé quelque chose pour nous par rapport aux impacts sonores?

**PAR M. GUY DUFORT:**

1145

Oui.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1150 Si vous voulez allez de l'avant s'il vous plaît.

**PAR M. GUY DUFORT:**

1155 Madame la présidente, monsieur Francis Pelletier fera la présentation sur le climat sonore.

**PAR M. FRANCIS PELLETTIER:**

1160 Donc madame la Présidente, je vais vous faire une courte présentation sur le milieu sonore pour le parc éolien de Baie-des-Sables.

1165 Mon plan de présentation, eh bien, je vais commencer par vous présenter les unités de mesure du bruit. Par la suite, je vais vous présenter l'échelle de niveau sonore. Ensuite de cela, je vais vous présenter les critères du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Une fois ces introductions complétées, bien, je vais vous donner les résultats de nos simulations, donc le niveau sonore projeté en phase d'exploitation. Et finalement, je vais vous présenter le sommaire des impacts sur le climat sonore du site de Baie-des-Sables.

1170 Donc si je commence par les unités de mesure du bruit, bien, le bruit se mesure à l'aide des dBA ou les décibels A qui est l'unité de mesure qui permet de caractériser l'intensité du bruit selon la perception de l'oreille humaine.

1175 Donc afin de vous donner des exemples de tous les jours des dBA, je présente ici l'échelle de niveau sonore. Lorsqu'on parle de zéro (0) dBA, on parle du seuil de l'audition. Donc c'est le niveau auquel on entend rien. Et lorsqu'on est à cent trente-cent trente-cinq décibels (130 dB-135 dB) et plus, à ce moment-là on parle du seuil de la douleur. Donc des bruits ayant cette intensité sonore là produiront de la douleur.

1180 Si je vous présente des exemples de la vie de tous les jours, entre ces deux (2) niveaux, comme par exemple, une chambre à coucher tranquille correspond environ à trente-cinq (35) dBA. Un chuchotement doux à deux mètres (2 m) dans une bibliothèque correspond environ à quarante (40) dBA. Une voiture roulant à soixante-cinq kilomètres-heure (65 km/h) à une distance de cent mètres (100 m) est entre cinquante (50 dBA) et soixante (60) dBA. Une conversation à un mètre dans un salon tranquille, environ soixante (60) dBA. Un Ski-doo à 1185 soixante-douze kilomètres-heure (72 km/h) à une distance de quinze mètres (15 m) correspond environ à quatre-vingts (80) dBA. Et le décollage d'un jet à une distance de cent mètres (100 m) correspond environ à cent vingt-cent vingt-cinq (120-125) dBA.

1190 Je tiens également à vous mentionner que j'ai un instrument ici qui s'appelle un  
sonomètre, que je prends des mesures depuis le début des audiences, depuis aujourd'hui et  
hier, et je peux vous dire que le niveau maximal qu'on a atteint, c'était pendant les pauses hier,  
on a atteint jusqu'à soixante-quinze (75) dBA, à l'endroit où j'étais situé. J'estime  
1195 approximativement, c'est une approximation, le niveau sonore depuis le début des audiences,  
environ cinquante-cinq-soixante (55-60) dBA. D'autres exemples pour illustrer l'échelle des  
dBA.

Maintenant si je présente les critères du ministère du Développement durable, de  
l'Environnement et des Parcs, eh bien, le ministère définit de deux (2) façons les niveaux  
1200 sonores des sources fixes, les niveaux sonores maximums que les sources fixes peuvent  
atteindre. La première des façons, c'est à l'aide du tableau ici, donc c'est en fonction du type de  
zonage et en fonction de l'heure de la journée.

La deuxième des façons, bien, c'est à l'aide du niveau sonore ambiant. Donc s'il y a  
1205 une prise de mesure qui est faite sur le terrain, qui démontre que les niveaux sonores sur le  
terrain, donc les niveaux sonores ambiants, sont supérieurs à ceux prescrits par le tableau ici,  
bien, le ministère permet que les niveaux de bruit des sources fixes, donc des éoliennes, soit  
équivalent au bruit ambiant mesuré sur le terrain.

1210 Donc si je vous présente maintenant les résultats de notre analyse, en ce qui concerne  
le niveau sonore projeté en phase d'exploitation, on a utilisé un logiciel commercial spécialisé  
en éolien qui nous permet de déterminer l'intensité sonore en fonction de la distance de  
l'éolienne. Par exemple, le logiciel peut nous dire à quelle distance de l'éolienne ou des  
1215 éoliennes nous aurions quarante-cinq (45) dBA et à partir de quelle distance nous aurions  
quarante (40) dBA.

Ce que j'ai oublié de mentionner précédemment dans l'acétate, c'est que le critère que  
nous avons utilisé, pour le site de Baie-des-Sables, c'est le critère le plus sévère du ministère  
1220 du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Nous nous sommes limités au  
critère qui définit que les sources fixes ne doivent pas fournir plus de quarante (40) dBA.

Si je vous présente les résultats de notre simulation, les courbes qui sont affichées ici,  
c'est les mêmes courbes que je vous ai présentées dans le graphique qui était ici, mais c'est vu  
1225 du dessus. Ces courbes, on les appelle des courbes isophoniques. Les courbes en noir sur ce  
dessin-là correspondent aux courbes à quarante-cinq (45) dBA; les courbes en gris pâle  
correspondent à des niveaux sonores de quarante (40) dBA.

Les résultats de notre simulation démontrent qu'il y aura aucune maison sur le site de  
Baie-des-Sables qui sera à l'intérieur des niveaux sonores de quarante (40) dBA. Donc les  
1230 résidences auront des niveaux sonores tous inférieurs à quarante (40) dBA.

1235 Donc si je vous donne le sommaire des impacts sur le climat sonore du site de Baie-des-Sables. Donc nous avons respecté l'ensemble des critères du MDDEP, ce qui nous permet donc de dire que l'impact sonore lors de l'exploitation du site de Baie-des-Sables est considéré nul.

1240 Donc ce qui conclut – si vous me permettez, madame la Présidente, j'aimerais, question de mettre en contexte, vous donner une autre référence supplémentaire pour mettre en contexte nos simulations, j'aimerais vous référer à un document du BAPE, donc intitulé "Le projet d'aménagement des parcs d'éoliennes des monts Copper et Miller à Murdochville", c'est le rapport d'enquête et d'audience publique déposé en mars 2004. Donc à la page 48 de ce document-là, il est mentionné et je cite:

1245 "Le suivi fait au parc d'éoliennes Le Nordais à Cap-Chat, après un an d'exploitation, a démontré que l'impact sur le climat sonore n'est pas significatif au regard des critères mesurés, même si le milieu d'insertion est de type agroforestier et que certaines éoliennes sont situées à quatre cents mètres (400 m) des résidences. D'ailleurs, il semble généralement reconnu qu'au-delà de quatre cents mètres (400 m) sous le vent, le bruit des éoliennes est couvert par celui du vent lui-même."

1250 Donc pour le site de Baie-des-Sables, comme je l'ai mentionné précédemment, une des contraintes qu'on s'est fixée, c'était d'avoir des éoliennes à plus de cinq cents mètres (500 m) de toute résidence.

1255 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

1260 J'aimerais demander au ministère de l'Environnement, je pense que vous nous avez préparé quelque chose par rapport à vos exigences ou peut-être compléter certains éléments sur la présentation qui vient d'être faite.

**PAR Mme CÉLINE DUPONT:**

1265 Vous voulez que je réponde de façon orale ou avec support? Qu'est-ce que vous préférez?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1270 Comme vous voulez.



**PAR Mme CÉLINE DUPONT:**

1275 Bien d'abord, j'aimerais mentionner que ce qui vient d'être présenté à l'écran correspond vraiment à nos normes pour des éléments de sources fixes. Le seul autre élément que je pourrais présenter, c'est peut-être qu'il y a également des critères à respecter lors du chantier de construction.

1280 Alors un chantier de construction peut produire divers types, du bruit, pardon, causé par différentes manœuvres, le concassage, le creusage, l'enfoncement de pieux, etc. Alors des objectifs de niveaux sonores, dont le MDDEP s'est muni, pendant le jour entre sept heures (7 h) et dix-neuf heures (19 h), on commande cinquante-cinq (55) dBA. Le soir entre dix-neuf heures (19 h) et vingt-deux heures (22 h), idéalement quarante-cinq (45) dBA mais on permet jusqu'à cinquante-cinq (55 dBA). Et la nuit, entre vingt-deux heures (22 h) et sept heures (7 h), quarante-cinq (45) dBA. Et là, il y a un programme de surveillance dont doit se munir l'initiateur pour s'assurer que tout ça est respecté.

1290 Et c'est les critères généraux mais là, ça mentionnait pas voir s'il y aurait des travaux de soir ou de nuit, dans l'étude d'impact. C'est ce que je peux mentionner en complément à la présentation qu'on vient de voir.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1295 Merci.

Madame Mbatika.

**PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:**

1300 N'importe qui peut répondre entre madame du ministère de l'Environnement ou le représentant du promoteur. La somme de bruit, quand vous avez deux-trois (2-3) éoliennes, comment elle se fait? Si chacun émet quarante-cinq décibels (45 dB), est-ce qu'on additionne, on multiplie quarante-cinq (45 dB) par trois (3), parce que je sais qu'il y a une relation, c'est pas vraiment de l'addition.

1305 Comment on fait pour évaluer le bruit total qui nous arrive quand on a trois-quatre (3-4) éoliennes autour de nous.

**PAR M. GUY DUFORT:**

1310 Madame Mbatika, vous l'avez mentionné, le bruit des éoliennes ne s'additionne pas et je vais demander à monsieur Francis Pelletier d'aller dans les détails concernant votre question.

**PAR M. FRANCIS PELLETIER:**

1315

Oui madame la Commissaire. Juste avant de répondre à la question, je voudrais vous mentionner que le logiciel que nous avons utilisé considère l'addition de plusieurs éoliennes. Donc lorsqu'on affiche des courbes isophoniques par exemple de quarante décibels (40 dB), elles correspondent à l'addition de plusieurs éoliennes.

1320

Pour répondre à votre question, effectivement, les décibels ou les décibels A ne correspondent pas à une échelle qu'on pourrait dire linéaire. Donc par exemple, si on a deux (2) sources à un point donné qui produisent quarante décibels (40 dB), donc il est faux de croire que quarante décibels (40 dB) plus quarante décibels (40 dB) donnent quatre-vingts décibels (80 dB). L'échelle des décibels est une échelle logarithmique, donc si on additionne de façon logarithmique quarante décibels (40 dB) plus quarante décibels (40 dB), ça donnerait quarante-trois décibels (43 dB), par exemple.

1325

Je sais pas si ça répond à votre question?

1330

**PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:**

Oui exactement, c'est pour les gens qui s'inquiètent du bruit, je pense que c'est important d'expliquer cette notion-là.

1335

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

1340

Monsieur Samak.

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

Oui. Manifestement pour respecter les critères du ministère, et votre analyse démontre, côté intensité, que vous êtes à effet nul, mais ce qui m'intéresse, c'est vrai, c'est pas dans les règlements que vous êtes tenus de respecter, la question de fréquences.

1345

Est-ce que le spectre des fréquences de ces moulins à vent, quand on le compare au spectre de fréquences sans, dans la situation actuelle, est-ce qu'il correspond ou il correspond pas.

1350

Je dis ça parce qu'il y a tout un domaine d'analyse concernant que c'est pas seulement l'intensité qui compte, que parfois il y a certaines fréquences qui ont des effets soit au niveau de la perception, ou objectifs côté biologique, qui ne sont pas pareils. Alors j'aimerais savoir qu'est-ce que vous connaissez de ces sujets, et le rapport avec ce projet, s'il vous plaît.

1355

**PAR M. GUY DUFORT:**

1360 Monsieur Samak, si je comprends bien, est-ce que vous réferez aux infrasons, est-ce que c'est à ce genre de situation que vous réferez?

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

1365 Des infrasons, des effets différents dépendant des fréquences basses versus des fréquences aiguës, etc.

**PAR M. GUY DUFORT:**

1370 Alors madame la Présidente, je vais référer à monsieur Francis Pelletier, s'il vous plaît.

**PAR M. FRANCIS PELLETIER:**

1375 Monsieur le Commissaire, si j'ai bien compris votre question, elle possède deux (2) niveaux. Donc les infrasons, je peux y répondre. L'autre partie que j'avais cru comprendre, vous me corrigerez si je me trompe, c'est au niveau des tonalités.

1380 Donc lorsqu'on parle d'un bruit qui possède une tonalité, c'est un bruit qui possède une fréquence prédominante. Donc par exemple, je sais pas, un camion peut posséder un bruit très aigu qui, pour la population, peut être beaucoup plus agaçant qu'un bruit qui serait monotone si on dit.

1385 Les éoliennes, lorsqu'il a des prises de mesures qui sont faites, des prises de mesures pour le bruit sur les éoliennes, pour les éoliennes de General Electric, il y a aucune tonalité qui a été détectée. Donc c'est un bruit monocorde, donc un bruit qui, de façon subjective, n'occasionnera pas de désagrément à la population.

1390 Concernant les infrasons maintenant, les infrasons, on a fait une revue de littérature assez exhaustive sur le sujet. Si je peux me permettre, il y a un article qui résume très bien l'état des connaissances sur les infrasons. J'aimerais vous le présenter à l'écran.

1395 Donc l'article le plus à jour, je dirais – et évidemment on va vous le remettre, là – le plus à jour et qui donne le meilleur de l'état de la connaissance sur les infrasons, c'est un article qui a été commandé par Energy Efficiency and Conservation Authority de la Nouvelle-Zélande qui a mandaté la compagnie, une firme experte en acoustique, indépendante, Bell Acoustic Consulting. Le rapport a été remis le 30 juin 2004 et concerne spécifiquement les infrasons.

Donc si je vous donne la conclusion de cet article-là, je me suis permis une traduction libre, donc la conclusion de cet article-là stipule qu'il n'y a aucune preuve à l'effet que les sons de basses fréquences ou les infrasons produits par les éoliennes modernes causent des

1400 inconvenients aux personnes demeurant près d'une éolienne ou d'un parc éolien. Donc oui, les éoliennes modernes produisent des sons de basses fréquences et des infrasons, mais pas à des niveaux de puissance suffisamment élevés pour causer des problèmes de santé connus.

1405 Ce que je peux également vous mentionner, c'est que suite à des communications avec General Electric, qui possède plus de deux mille huit cents (2800) unités du modèle qui sera installé à Baie-des-Sables, qui possède plus deux mille huit cents (2800) unités installées dans le monde, ils n'ont jamais reçu aucune plainte concernant les infrasons.

1410 Et, si vous le permettez, j'aurais également une autre référence à vous donner concernant les infrasons, c'est dans un document écrit par le BAPE, le 17 mai 2004, donc c'est le "Rapport d'analyse environnement, aménagement du parc éolien du mont Copper par Énergie éolienne du mont Copper". Bon le numéro du dossier, 321112-81. Il est stipulé à la page 26 et 27:

1415 "La littérature indique toutefois qu'il ne devrait pas y avoir d'effets négatifs associés à la vibration des bâtiments produits par les sons de basses fréquences à plus de trois cent cinquante mètres (350 m) en amont des éoliennes – donc en avant – et à plus de quatre cent mètres (400 m) en aval."

1420 Donc je tiens à vous mentionner encore une fois que, pour le site de Baie-des-Sables, l'ensemble des éoliennes sont à plus de cinq cents mètres (500 m) des résidences, ce qui nous permet de dire que nous avons aucune inquiétude concernant les infrasons pour les éoliennes.

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

1425 Merci bien.

Dernière question, en ce qui me concerne. Il y aura pas des travaux de soir ou de nuit qui pourraient modifier les conclusions quant aux effets sonores?

1430 **PAR M. GUY DUFORT:**

1435 Monsieur Samak, ou madame Beudet, au début de ma présentation, j'ai dit que nous voulons travailler avec le plus grand respect de la population. Ceci s'applique à tous les niveaux de nos opérations.

1440 Et lors aussi d'une question que m'a adressée la Commission, on a parlé de mettre en place un programme de communication et si jamais nous devons faire des travaux dans les heures qui risqueraient de briser cette harmonie du son, nous préviendrons les gens. Nous l'avons fait sur d'autres projets, les gens le savaient bien d'avance qu'à certaines périodes de la journée, pour des raisons d'avancement des chantiers, nous devons travailler peut-être une (1) heure ou deux (2) en soirée. Mais nous allons les prévenir.

1445 Et j'aimerais maintenant peut-être que monsieur Bouchard adresse la parole sur ce sujet, mais j'aimerais rassurer la population que nous allons tout mettre en œuvre pour ne pas que ça se passe. Et si jamais on doit le faire, ça ne sera pas un événement subi dans la communauté, les gens le sauront, qu'à un certain moment de la journée, nous devons faire des travaux qui risquent de modifier l'aspect sonore quelque peu.

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

1450 Et j'imagine que vous allez être à l'intérieur des critères que madame Dupont vient de décrire concernant les travaux de construction?

**PAR M. GUY DUFORT:**

1455 Oui, monsieur.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1460 Madame Mbatika.

**PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:**

1465 Moi, je veux revenir sur les effets du bruit. Est-ce qu'on a pensé à voir s'il y a des études qui ont été faites sur les cheptels, quels seraient les effets de bruit sur les troupeaux de vaches, par exemple?

**PAR M. GUY DUFORT:**

1470 Dans l'étude d'impact, je pense que nous n'avons pas fait ce genre de recherche, mais peut-être que monsieur Philibert, agronome, pourrait nous communiquer son expérience professionnelle à ce sujet.

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

1475 Est-ce qu'on va pouvoir avoir une copie de l'étude néo-zélandaise concernant...

**PAR M. GUY DUFORT:**

1480 Vous voulez une copie?

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

1485 Oui.

**PAR M. GUY DUFORT:**

Oui, ça sera déposé, monsieur.

1490 **PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

Très bien, merci.

**PAR M. MARIUS PHILIBERT:**

1495

Dans mes recherches, autant du côté pro que contre les éoliennes, je n'ai pas trouvé de citations ou de travaux qui permettaient de dire qu'on pouvait s'attendre à des dommages au niveau des élevages.

1500

La seule chose qui reste possible, quand des équipements sont pas en bonne condition, c'est qu'il y ait peut-être un peu de tension parasite. Mais lorsque les équipements sont en condition, que la surveillance, l'entretien est fait, ça devrait pas arriver.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1505

Est-ce qu'on pourrait avoir un avis du MAPAQ à ce sujet-là, est-ce que vous avez porté une réflexion ou fait une recherche pour savoir s'il y avait des impacts sonores sur le cheptel?

**PAR M. CAMILLE MORNEAU:**

1510

Non madame la Présidente, il y a pas eu d'études à ce sujet-là, pas plus d'ailleurs que s'il y avait un impact sur les tensions parasites sur le cheptel animal en provenance d'un parc éolien, là.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1515

Merci.

J'aurais quelques questions à poser au ministère de l'Environnement.

1520

Bien d'abord, est-ce que vous, vous avez regardé la problématique des infrasons et est-ce que vous êtes d'accord avec ce qui est présenté par le promoteur?

**PAR Mme CÉLINE DUPONT:**

1525

Au niveau des infrasons, il y a très peu d'études qui concluent effectivement qu'il y a un impact sur l'humain. C'est parfois contradictoire, parfois incomplet. On ne mentionne pas toujours question de type d'éoliennes dont il est question.

1530 Oui, on a commencé à regarder ça mais nous sommes relativement, présentement, avec les informations dont nous disposons, nous sommes relativement d'accord avec ce qui a été dit jusqu'à maintenant sur les infrasons.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1535 Monsieur Samak.

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

1540 Une question toujours en appelle une autre! Est-ce que vous connaissez le contexte qui a créé le besoin pour la recherche néo-zélandaise et, deuxième question, est-ce qu'il y a quelque chose qui se fait à propos de l'impact ou les effets d'infrasons sur les animaux.

1545 Je dis ça parce que l'exploitation, étant donné que le cheptel grandit dans la région, et il y a des usages autres que l'élevage pour fins de bovins de boucherie, etc.

Alors voilà mes deux (2) questions.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1550 La première s'adresse au promoteur?

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

Oui.

1555

**PAR M. GUY DUFORT:**

1560 Madame la Présidente, j'aimerais que monsieur Francis Pelletier continue son explication concernant la revue de littérature.

**PAR M. FRANCIS PELLETIER:**

1565 Donc monsieur le Commissaire, si je comprends bien votre question, c'est d'où proviennent les inquiétudes concernant les infrasons ou d'où pourraient provenir les inquiétudes sur les infrasons.

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

1570 Et est-ce que l'étude néo-zélandaise est venue répondre à des inquiétudes, et c'était de quel ordre. Ou est-ce que c'était de la recherche universitaire désintéressée, pour l'avancement du savoir?

**PAR M. FRANCIS PELLETTIER:**

1575 Je dirais que oui, la nouvelle étude vient répondre parce que dans la mention que j'avais faite, c'était bien dit que c'était concernant les éoliennes modernes.

1580 Donc je crois que les inquiétudes provenaient surtout des vieilles technologies, où les tours étaient pas monopolaires, surtout en treillis, et aussi lorsqu'il y avait des éoliennes sous le vent; donc les éoliennes qui étaient sous le vent semblent avoir eu, de ce que j'ai vu dans la revue de littérature, semblent produire plus d'infrasons que les éoliennes modernes.

1585 Donc la conclusion sur l'article que je vous ai présenté était claire, ça disait qu'il y avait pas de problème potentiel sur les infrasons pour les éoliennes modernes.

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

1590 Est-ce que soit MAPAQ ou madame Dupont, est-ce qu'il y a un intérêt des impacts potentiels, vrais ou pas, sur d'autres aspects que les humains, sur d'autres êtres, les animaux par exemple?

**PAR M. CAMILLE MORNEAU:**

1595 Je me rappelle, monsieur le Commissaire, lorsqu'il y avait eu des audiences publiques sur le parc Le Nordais de Saint-Ulric entre autres, voilà quelques années, le sujet de l'impact des infrasons ou des ondes de basses fréquences sur les animaux avait été abordé.

1600 Par contre, à ce moment-là, on parlait à ce moment-là d'études en provenance de la Nouvelle-Zélande, d'Australie, c'était probablement l'endroit où ils ont abordé le sujet le plus rapidement.

1605 Ici, il faut dire au Québec, bon, l'énergie éolienne, c'est très très récent. On est un peu comme pris de court parce que le développement est assez fulgurant. Donc tout le monde s'inquiète d'une certaine façon, il y a pas d'étude vraiment qui prouve que ça n'a pas d'impact. On dit, c'est des impacts modérés, bon, mais effectivement, il va falloir qu'il y ait des groupes, ou le gouvernement, ou des ministères se penchent sur ces problèmes-là.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1610 Je pense que monsieur Talbot voulait ajouter quelque chose.

**PAR M. DENIS TALBOT:**

Oui, bonjour, Denis Talbot, ministère de l'Environnement. Simplement quelques petits éléments d'information concernant ça.



1615 Si on revient au parc Le Nordais, on a parlé tantôt d'un suivi qui avait été fait concernant  
le climat sonore, qui indiquait qu'effectivement, le climat sonore en général, qu'au-delà de  
quatre cents mètres (400 m), il y avait pas de contribution significative. Le consultant qui avait  
fait ce rapport-là a également mesuré les infrasons, puis en conclusion de son rapport, il disait  
notamment que les résultats en basses fréquences nous indiquent qu'il y a pas de contribution  
1620 significative des éoliennes. OK.

Par la suite, on a parlé également des parcs récents de mont Miller, mont Copper. Il y a  
des suivis concernant les projections du climat sonore qui avaient été faites, des évaluations qui  
avaient été faites, qui ont été demandés, suivis qui vont être réalisés bientôt à partir du moment  
1625 que les parcs vont être en plein fonctionnement. Et puis on a également demandé des mesures  
de basses fréquences.

Sans présumer de l'effet potentiel, puis il semble bien, je suis d'accord moi aussi que la  
littérature récente nous dit qu'il y a probablement pas de contribution significative, mais je pense  
1630 que c'est toujours bien de documenter la chose.

Merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1635 Nous avons une intervenante, madame Nathalie Lalancette, je sais pas si elle est  
toujours dans la salle? Oui. Si vous voulez nous donner encore quelques moments, on a deux  
(2) questions de plus à poser, on va prendre une pause puis ensuite on vous demandera de  
venir poser vos questions.

1640 Les deux (2) points que j'aimerais couvrir, j'aimerais savoir d'abord si dans la nouvelle  
configuration avec les contours isophoniques, est-ce que vous avez fait plus que les mesures  
sonores d'une heure? Qu'est-ce qui a été fait ici exactement?

1645 Parce que je pense que dans l'étude d'impact, au départ, c'est ce que vous aviez fait  
puis il y avait eu des commentaires à l'effet que c'était pas nécessairement représentatif pour le  
jour ou la nuit. Alors j'aimerais savoir exactement pour la méthodologie pour la nouvelle  
configuration, plus de détails, s'il vous plaît.

**PAR M. GUY DUFORT:**

Madame la Présidente, monsieur Pelletier va répondre à cette question.

**PAR M. FRANCIS PELLETIER:**

1655

Donc madame la Présidente, si j'ai bien compris votre question, vous faites référence aux prises de mesures terrain qui ont été faites et vous demandez si ça a été considéré avec la nouvelle configuration.

1660

La prise de mesures terrain sert à, comment dire, à caractériser le site ou le milieu ambiant sonore du site et dans le cas de Baie-des-Sables, ce que nous avons fait, c'est que nous avons pris le critère le plus sévère du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, c'était donc quarante (40) dBA que nous avons utilisé comme critère limitatif pour le bruit. Si par exemple, il y avait eu des stations vingt-quatre (24) heures qui avaient déterminé des niveaux sonores supérieurs à quarante (40) dBA, à ce moment-là, il aurait pu y avoir plus de bruit sur le site et respecter les critères du ministère.

1665

Donc nous avons pas considéré en tant que telles les valeurs prises sur le terrain parce que nous avons considéré le critère le plus sévère du ministère. Je sais pas si ça répond bien à votre question?

1670

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Si je comprends bien, c'est que c'est une simulation, puis ça a pas été contrôlé avec des mesures sur le terrain, c'est ça?

1675

**PAR M. FRANCIS PELLETIER:**

Les mesures pour le terrain servaient à caractériser le site. Nous avons fait nos simulations sans considération à la caractérisation du site, et étant donné que le niveau sonore du site ambiant ne permettait pas de fournir du bruit de plus, nous nous sommes donc restreints au niveau sonore le plus sévère du ministère.

1680

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mais quand vous avez caractérisé votre site, quelles ont été les mesures qui ont été prises?

1685

**PAR M. FRANCIS PELLETIER:**

Il y a deux (2) stations vingt-quatre (24) heures qui ont été utilisées et, de mémoire, six (6) stations une (1) heure qui ont été utilisées pour caractériser le milieu ambiant sonore.

1690

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1695

Et c'est ça, c'est que les six (6) stations une (1) heure, finalement quand vous avez refait les isophones pour la nouvelle configuration, c'est les mêmes données que vous avez utilisées, c'est ça que je comprends?

1700

**PAR M. FRANCIS PELLETIER:**

Oui. Je crois que vous avez fait mention tantôt au fait que ça disait que peut-être les stations une (1) heure n'étaient pas représentatives des niveaux minimums, mais nous avons pas du tout considéré ces stations-là, parce qu'on était déjà en deçà du quarante (40) dBA.

1705

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. OK, je comprends maintenant. Merci.

1710

Maintenant pour le ministère du Développement durable, est-ce qu'il y a un critère pour le suivi au niveau du milieu sonore. Est-ce que c'est un an, est-ce que c'est suffisant, en général, qu'est-ce que vous utilisez?

**PAR Mme CÉLINE DUPONT:**

1715

Si je peux vous donner l'exemple des monts Copper Miller, on a demandé un an de suivi pour le climat sonore.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1720

D'accord. Merci.

Alors nous allons prendre une courte pause, nous reprendrons nos travaux à trois heures vingt (3 h 20). Merci.

1725

\_\_\_\_\_  
SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES  
\_\_\_\_\_

1730

**REPRISE DE LA SÉANCE**  
**QUESTIONS DE LA COMMISSION**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1735

Nous allons reprendre nos travaux.

J'aurais besoin de faire quelques mises au point par rapport à la nouvelle configuration, parce que finalement, le document que nous avons reçu n'a pas nécessairement fait l'objet d'une consultation interministérielle. Donc il y aurait peut-être certains aspects que vous aimeriez regarder ou faire regarder? Des aspects au niveau de l'aménagement forestier, au niveau de la faune, est-ce qu'il y a des choses que vous voudriez regarder en particulier?

1740

**PAR Mme CÉLINE DUPONT:**

1745

Si je peux me permettre, madame la Présidente, de toute façon à la suite – bon, le premier regard qu'on porte, c'est sur la recevabilité de l'étude, voir si elle comporte suffisamment d'éléments pour poursuivre, pour fins d'analyse environnementale et jusqu'à temps que le décret soit donné, il est toujours temps pour nous d'aller chercher des nouvelles informations.

1750

Je sais pas si mes collègues ont besoin d'aller chercher d'autres informations maintenant.

1755

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que ça serait possible, si vous constatez qu'il y a d'autres informations à aller chercher de votre part, de nous en faire part?

1760

**PAR Mme CÉLINE DUPONT:**

Bien sûr.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1765

Merci.

Moi, j'aimerais regarder un aspect en particulier qui est l'étude archéologique. Je pense que vous aviez fait, vous aviez établi le potentiel et l'inventaire au terrain avait été fait pour l'ancienne configuration.

1770

Maintenant j'aimerais savoir, est-ce qu'il y a des changements par rapport à la nouvelle configuration et si oui, est-ce qu'il y a d'autres inventaires au terrain qui doivent être faits?

**PAR M. GUY DUFORT:**

1775

Madame la Présidente, concernant l'archéologie, j'aimerais confier ce travail à monsieur Patrick Henn.

**PAR M. PATRICK HENN:**

1780

Oui madame la Présidente, nous avons coordonné le travail d'un archéologue, monsieur Jean-Yves Pintal qui a fait les premiers travaux. Et justement, la semaine dernière, j'ai eu une discussion avec monsieur Pintal concernant le potentiel archéologique du site. Il avait conclu auparavant qu'il n'y avait pas de préjudice, aucun problème relié à l'archéologie avec les sondages qu'il avait faits. Je lui ai demandé de revalider ça en fonction de la nouvelle configuration. Il a reçu l'information.

1785

Pour l'instant, tout ce que j'ai c'est verbal. Il m'a mentionné verbalement qu'il n'y avait pas de problème non plus avec la nouvelle configuration et même que c'était moins pire qu'avant, dans le sens que certaines éoliennes qui lui avaient causé plus de préoccupations étaient maintenant déplacées dans des endroits qui n'étaient plus préoccupants.

1790

Je lui ai demandé de nous donner une lettre ou un mot par écrit qui répète en fait ce que je vous dis aujourd'hui. Je n'ai pas encore reçu ce mot-là mais je pourrais le faire parvenir à la Commission lorsque je l'aurai.

1795

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, s'il vous plaît, si vous pouviez le déposer. Merci.

1800

Alors comme j'ai mentionné tout à l'heure, on a madame Nathalie Lalancette qui aimerait poser des questions par rapport aux télécommunications. Et ce soir nous aurons la Société Radio-Canada présente. Alors je me demandais, est-ce que vous préférez attendre ce soir pour qu'on fasse un bloc de discussion par rapport à ça? Ça vous va? D'accord. Merci.

1805

Alors je pense que ce soir, le premier intervenant était le dernier hier qui a pas passé, qui nous a quand même laissé sa question, mais je vais lui demander s'il veut revenir, monsieur Guy Ahier. Et ensuite, madame Lalancette, ce sera vous, votre tour.

1810

J'aimerais savoir aussi, au niveau, en regard de la traversée des cours d'eau, est-ce qu'il y a des changements qui sont envisagés par rapport à ce que vous aviez présenté au départ avec la première configuration et des changements qui sont apportés?

**PAR M. GUY DUFORT:**

1815

Madame la Présidente, avec votre permission, je céderais la parole à madame Castonguay.

**PAR Mme MARJOLAINE CASTONGUAY:**

1820

Madame la Présidente, concernant la deuxième configuration, nous avons vingt-quatre (24) traverses de cours d'eau qui devront être aménagées, autant sur le territoire agricole et forestier. Sur le territoire agricole, nous avons un total de – juste un instant, je vais faire le total – nous avons neuf (9) traverses de cours d'eau qui vont être situées en milieu agricole et pour la balance, situées en milieu forestier.

1825

La carte qui est illustrée ici à l'écran vous montre les endroits de traverses de cours d'eau. La nouvelle configuration a été réalisée de façon à réduire ou à maximiser l'utilisation des traverses de cours d'eau déjà existantes.

1830

Si on regarde sur la carte, les traverses de cours d'eau sont localisées avec des points verts. Lorsque vous avez des pointillés, ce sont des ruisseaux intermittents et un trait plein correspond à un ruisseau permanent ou un cours d'eau permanent.

1835

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

1840

Est-ce qu'au niveau des frayères, est-ce que ça s'améliore comme situation, parce que vous dites qu'il y a moins de cours d'eau qui sont traversés, est-ce qu'on peut présumer de ça?

**PAR Mme MARJOLAINE CASTONGUAY:**

1845

Madame la Présidente, concernant la qualité de l'habitat du poisson, considérant la période de réalisation de l'étude d'impact qui a été réalisée à la fin du mois de novembre, début décembre, certaines traverses de cours d'eau ont été visitées au cours de l'automne dernier. Mais le travail de caractérisation de l'habitat du poisson est prévu de retourner sur le terrain dès que l'accès au site va nous le permettre, de caractériser l'habitat du poisson pour les cours d'eau permanents.

1850

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et vous prévoyez avoir terminé cette étude-là quand?

1855 **PAR Mme MARJOLAINE CASTONGUAY:**

Là, on prévoit faire les travaux la première ou la deuxième semaine de juin. Comme on a pu le constater ce matin, lors de notre visite de terrain, les sites sont encore très détrempés. Nous devons attendre pour pouvoir circuler sur les terrains que les sols soient davantage drainés ou secs.

Je m'attends de pouvoir déposer le rapport au début juillet.

1865 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que ce serait possible pour nous d'avoir une copie?

**PAR Mme MARJOLAINE CASTONGUAY:**

1870 Certainement, madame la Présidente.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

1875 Ce soir, comme j'ai mentionné plus tôt, on va regarder les retombées économiques locales et régionales, mais j'aimerais regarder maintenant certains aspects économiques du projet.

1880 J'aimerais savoir si le projet profite du programme d'encouragement à la production d'énergie éolienne du ministère des Ressources naturelles du Canada.

**PAR M. GUY DUFORT:**

1885 La réponse est non, madame.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1890 La Commission également aimerait que vous nous expliquiez la différence entre le vingt pour cent (20 %) de coûts totaux investis et l'obligation d'achat de quarante pour cent (40 %) pour la région visée. Je pense que c'est que c'est une exigence d'Hydro-Québec.

**PAR M. GUY DUFORT:**

1895 Madame la Présidente, je vais laisser la parole à monsieur Normand Bouchard, vice-président éolien.

**PAR M. NORMAND BOUCHARD:**

1900 Le vingt pour cent (20 %) qu'on parle, c'est les coûts estimés du coût de construction sous le coût total du projet. Le quarante pour cent (40 %), c'est une obligation de contenu régional qu'on a besoin de faire selon le contrat d'Hydro-Québec. Le quarante pour cent (40 %) s'applique sur la totalité du projet.

1905 Donc les éoliennes, qui est la partie principale de la fourniture qui représente environ quatre-vingts pour cent (80 %) du prix du projet, quarante pour cent (40 %) de ce contenu doit être régional. Le vingt pour cent (20 %) qui reste, qui est pour la construction, vingt pour cent (20 %) du total, doit aussi avoir quarante pour cent (40 %) de contenu régional à l'intérieur.

1910 Parce qu'autrement dit, pour Hydro-Québec, si mettons le projet, comme ce projet-ci est cent soixante millions (160 M\$), il faut qu'il y ait quarante pour cent (40 %) qui vienne de la région, qu'importe si c'est la construction ou la fourniture d'équipements.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1915 Alors ça peut comprendre aussi le démantèlement, l'exploitation?

**PAR M. NORMAND BOUCHARD:**

1920 Non. Le quarante pour cent (40 %) est uniquement pour la construction. L'obligation qu'on a envers Hydro-Québec, c'est pour la construction et l'implantation du parc.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1925 Monsieur Samak.

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

1930 Je me rappelle pas les détails des diapos que monsieur Dufort avait présentées hier concernant, il y a certaines retombées par rapport à la création d'emplois, concernant le projet, mais vous avez aussi parlé d'activités de fabrication des composantes des turbines dans la région.

1935 Est-ce que ces activités cibleraient comme client principalement ce projet ou est-ce qu'il y a d'autres? Il s'agit maintenant des entreprises de fabrication à long terme qui pourraient avoir des débouchés sur le marché ailleurs au Canada. Et l'envergure de cette activité de fabrication est quoi exactement?



**PAR M. GUY DUFORT:**

1940

Je vais apporter certains éléments de réponse monsieur Samak et ensuite je confierai la parole à monsieur Bouchard, si madame la Présidente m'y autorise.

1945

D'abord il s'agit d'un projet de cent soixante millions (160 M\$). Monsieur Bouchard a expliqué quelles étaient les conditions et les exigences de l'appel d'offres. Les pales, les tours, ainsi que la nacelle et les équipements qui y sont assemblés, doivent être faits dans la région désignée., et la région désignée étant comme celle de la Gaspésie, les Îles-de-la-Madeleine et de la MRC de Matane.

1950

Alors le projet ici de Baie-des-Sables s'alimentera à une usine qui est actuellement en construction à Matane et elle s'alimentera en pales à l'usine de Gaspé. Alors ce qui représente, comme expliquait monsieur Bouchard, dans le cent soixante millions (160 M\$), quatre-vingts pour cent (80 %) est pour ces pales-là et pour ces équipements-là. Le vingt pour cent (20 %) est directement relié à la construction.

1955

Et dans les prochaines, de 2006 à 2012, tous les parcs qui sont construits en Gaspésie, ça, ça inclut ceux que Cartier énergie éolienne devra construire et ceux d'une autre maison qui travaille comme nous, qui est Northland, aussi devront s'alimenter à ces usines-là jusqu'à 2012.

1960

Alors j'aimerais céder maintenant la parole à monsieur Bouchard qui pourrait apporter des éléments d'information additionnels.

**PAR M. NORMAND BOUCHARD:**

1965

D'après les informations qu'on a obtenues de GE, pour obtenir soixante pour cent (60 %) de contenu régional pour la fabrication des éoliennes, il va être nécessaire d'exporter pour satisfaire le contenu gaspésien de soixante pour cent (60 %) pour les parcs.

1970

Autrement dit, ce qui va arriver, mettons qu'un set de pales qui est fait pour une éolienne qui est installée en Gaspésie, pour atteindre le soixante pour cent (60 %) de contenu gaspésien, il y a un set de pales qui devra être exporté. Et c'est la façon qu'ils obtiennent le soixante pour cent (60 %).

1975

Parce qu'il y a une limite, parce qu'il y a des composantes qui ne peuvent pas être fabriquées ici. Exemple le générateur, l'entraînement et tout ça. Et donc pour obtenir soixante pour cent (60 %), il y a une partie qui va être d'exportation, ce qui permet aux usines de Gaspésie de faire leur marque à l'extérieur et, à la suite du programme, continuer à faire de l'exportation.

1980 **PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

Est-ce que le plan d'affaires de ces usines est établi d'une façon, à la satisfaction du banquier par exemple, que les possibilités d'exportation sont réelles et on peut, sur cette base-là, on peut aller à la banque avec ça et obtenir les crédits nécessaires pour la partie exportation hors Québec. C'est ça ma question.

1985

**PAR M. NORMAND BOUCHARD:**

Je peux difficilement rentrer dans ces détails-là parce que c'est la responsabilité de GE d'avoir ses sous-contractants.

1990

Mais ce que j'en comprends, c'est que GE, d'une certaine façon, pour aider ses sous-contractants à s'installer en Gaspésie, elle aura comme garantie des bons de commande pour et les gaspésiennes et l'extérieur. Mais j'aimerais mieux pas m'embarquer dans les détails, parce que c'est vraiment entre GE et ses sous-contractants, et je ne suis pas participant à ceci.

1995

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

Je comprends ça. Merci.

2000

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce qu'il y a quelqu'un du ministère des Ressources naturelles qui pourrait répondre à cette question-là. Je pense qu'ils seront là ce soir, on pourra reposer la question.

2005

Moi, j'aimerais savoir, dans votre contrat avec Hydro-Québec, le contrat d'approvisionnement, est-ce qu'il y a des dispositions particulières pour maximaliser les retombées tel que le stipule Hydro-Québec dans son document sur le développement durable.

2010

**PAR M. GUY DUFORT:**

Comme tel, non madame. Les exigences que nous avons, c'est d'appliquer tous les critères de quarante pour cent (40 %) de retombées économiques régionales. Le mot local n'existe pas dans le vocabulaire de l'appel d'offres et on identifie tout le temps les retombées économiques comme étant régionales et selon la région désignée.

2015

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Pourriez-vous préciser, quand on parle de région désignée, qu'est-ce qu'on entend? Est-ce qu'on entend toute la Gaspésie ou est-ce qu'on entend la région pour chaque projet?

2020

**PAR M. GUY DUFORT:**

2025 Bien, tel que défini dans tous les documents concernant l'appel d'offres, la région désignée est définie comme étant la Gaspésie, les Îles-de-la-Madeleine ainsi que la MRC de Matane.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2030 D'accord.

Est-ce que ça serait possible pour la Commission d'avoir une copie de ce contrat-là?

**PAR M. GUY DUFORT:**

2035 Oui madame, nous pouvons déposer à la Commission une copie publique du contrat qui est affichée sur le dossier de la Régie de l'énergie. Nous en avons trois (3) copies avec nous, c'est avec plaisir que nous les déposerons.

2040 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord, merci.

Oui, monsieur Samak.

2045

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

2050 Pendant qu'on parle de fabrication, est-ce qu'on peut avoir, avez-vous un document qui décrit en détail les caractéristiques des turbines qui sont retenues par rapport à matériaux de construction, etc.? Et peut-être vous avez déjà déposé ça, je viens de rentrer dans le projet depuis deux (2) ou trois (3) jours seulement alors... Mais sinon, c'est possible d'avoir cette information?

**PAR M. GUY DUFORT:**

2055

Oui, je laisserai la parole à monsieur Bouchard, mais je pense que nous pouvons vous fournir les documents que vous demandez et monsieur Bouchard apportera un complément d'information.

2060 **PAR M. NORMAND BOUCHARD:**

Oui, on va vous fournir tous ces documents-là. La seule petite – c'est que le document, il est très volumineux, toutes les explications de GE, il y a peut-être des parties - est-ce que vous pourriez être plus spécifique, quelles parties vous intéressent parce qu'on...

2065 **PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

Non, on cherche pas les specs, là, qui sont nécessaires à produire la chose, mais les caractéristiques mécaniques, matériaux de construction, dimensions, etc. Le design!

2070 **PAR M. NORMAND BOUCHARD:**

Il y a pas de problème! Le design, je vais vous le fournir.

2075 **PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

Y compris le rendement et s'il y a des caractéristiques, là...

**PAR M. NORMAND BOUCHARD:**

2080 Je vais vous fournir ce que je pense que vous voulez avoir...

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

Très bien.

2085

**PAR M. NORMAND BOUCHARD:**

... et si vous voulez des compléments, vous me les redemanderez.

2090 **PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

Ça me satisfait, merci.

2095

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS  
MARIE-CHRISTINE DUPONT**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2100

J'aimerais maintenant appeler madame Marie-Christine Dupont.

Bonjour madame.

2105 **PAR Mme MARIE-CHRISTINE DUPONT:**

Bonjour. Moi, j'aurais une question. Je suis agricultrice puis je me préoccupais un peu de la poussière qu'il allait y avoir durant la construction des éoliennes, parce qu'on sait bien que s'il y a beaucoup de poussière, ça va s'accumuler dans le champ puis notre foin va être poussiéreux.

2110

Puis en même temps aussi, pendant la période des foins, on voyage quand même souvent dans la route, puis je me demandais, avec la poussière, s'il y a beaucoup de voyages, on va moins bien voir aussi, tu sais, pour plus de danger d'accidents.

2115

Je me demandais s'il y avait quelque chose qui avait été prévu pour diminuer la poussière dans les champs comme l'épandage de calcium ou quelque chose comme ça.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2120

Monsieur Dufort, est-ce que vous avez prévu des choses?

**PAR M. GUY DUFORT:**

2125

Bien madame la Présidente, nous sommes conscients de cette situation. Nous avons dit au début de cette Commission que nous voulons intégrer d'une façon très très précise l'intégration de nos opérations, ce qui inclut la construction, à l'exploitation agricole et effectivement, dans les mesures d'atténuation ou de mitigation, il est prévu des abat-poussière afin de limiter cette nuisance-là lors de la période de construction.

2130

Et peut-être que monsieur Bouchard voudrait ajouter quelques éléments de précision.

**PAR M. NORMAND BOUCHARD:**

2135

Pour ce qui est de la sécurité, comme je vous ai mentionné hier soir, quand je vous ai présenté les équipements qu'on utiliserait, la sécurité, on va avoir des gens sur place qui vont tenir compte de la sécurité et qui vont surveiller afin que les choses se passent de façon sécuritaire, autant pour les camions, les bétonnières, que les camions en vrac pour le gravier.

2140

Et de plus, lorsqu'il va y avoir des équipements majeurs et qui sont de dimensions surdimensionnées, il va toujours y avoir des escortes à l'avant et à l'arrière pour s'assurer que les conditions maximums de sécurité soient réalisées.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2145

Merci.

Avez-vous une autre question?

2150 **PAR Mme MARIE-CHRISTINE DUPONT:**

Mais est-ce que c'est prévu qu'il y ait de l'épandage de calcium, oui ou non? C'est juste ça que je veux savoir.

2155 **PAR M. GUY DUFORT:**

Bien écoutez, le matériel utilisé, moi je pourrais pas beaucoup répondre, je suis pas très compétent, mais je pense que je voudrais signaler à l'assemblée que nous allons utiliser des abat-poussière qui vont faire le travail pour avoir le moins de nuisance possible.

2160

**PAR Mme MARIE-CHRISTINE DUPONT:**

Parfait!

2165 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Avez-vous une autre question?

**PAR Mme MARIE-CHRISTINE DUPONT:**

2170

Non, c'est beau. Merci.

2175

---

#### QUESTIONS DE LA COMMISSION

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2180

Alors on va procéder maintenant, on a un complément d'information en regard de la faune.

Madame Mbatika.

**PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:**

2185

Je demande au promoteur si vous allez demander l'avis d'Environnement Canada et le ministère de la Faune en ce qui concerne l'inventaire des chauves-souris et des oiseaux nicheurs?

2190           Parce que vous avez dit que vous faites pas d'étude là-dessus parce qu'il y a déjà de la littérature, est-ce que vous pouvez vérifier auprès du ministère qu'est-ce qu'il en est de tout ça?

**PAR M. GUY DUFORT:**

2195           Madame la Présidente, je vais confier la parole à madame Marjolaine Castonguay.

**PAR Mme MARJOLAINE CASTONGUAY:**

2200           Oui madame la Commissaire. Si je comprends bien votre question, vous nous demandez si on avait consulté les différents ministères pour la réalisation de nos inventaires?

**PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:**

2205           Oui. Qu'est-ce qu'il en est. Quel est leur avis à ce sujet?

          Parce qu'hier, vous avez dit que vous faisiez des études, mais dans le document, quelque part, vous dites que vous réalisez pas les études en raison de l'existence des données disponibles dans la littérature.

2210           **PAR Mme MARJOLAINE CASTONGUAY:**

          OK, on a fait des inventaires, mais au niveau de la revue de littérature, on a utilisé ces données pour déterminer les espèces d'oiseaux qui nichent sur le site de Baie-des-Sables. On a utilisé les données qui nous sont fournies par l'Association québécoise des groupes d'ornithologues. Cette base de données s'appelle la base de données EPOQ, qu'on a utilisée.

2215           Puis on a également utilisé la banque de données sur les oiseaux menacés du Québec. C'est une compilation des données sur une période de plus de vingt-cinq (25) ans et on a couvert un territoire de seize kilomètres (16 km) à partir de la côte, de Mont-Joli jusqu'à Matane. C'est la source d'information que nous avons utilisée.

2220           **PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:**

2225           Le résultat de vos études que vous avez amorcés, c'est par exemple, comme on avait dit hier, vous constatez par exemple les effets sont néfastes là-dessus, qu'est-ce que vous allez faire, qu'est-ce que vous avez prévu comme mesure?

**PAR Mme MARJOLAINE CASTONGUAY:**

2230           Au niveau de si, par exemple, suite au suivi des collisions...

**PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:**

Oui.

2235

**PAR Mme MARJOLAINE CASTONGUAY:**

... avec les oiseaux, s'il y a beaucoup de collisions, dans un premier temps, il va y avoir une discussion avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et également avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune pour examiner la situation.

2240

On va tenter de déterminer les causes, les facteurs entourant ces collisions et par la suite, on verra à appliquer des mesures qui seront à la satisfaction des différentes instances gouvernementales.

2245

**PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:**

Merci.

2250

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Samak.

2255

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

Oui madame, monsieur Dufort, madame Castonguay, j'aimerais revenir au taux moyen de collisions que vous avez mentionné hier, à un virgule huit trois (1,83) collision par turbine par année. Et vous avez dit que c'est un taux moyen inter espèce, inter famille, ordre, je sais pas.

2260

Est-ce qu'il y a quand même, ça pourrait être différent d'une espèce d'oiseaux à l'autre par exemple, dépendant de leurs mœurs et des oiseaux migrateurs pendant la nuit pourraient être plus vulnérables que d'autres.

2265

Avez-vous plus d'analyse un peu plus raffinée que cette moyenne que vous avez, que vous projetez d'avoir?

**PAR M. GUY DUFORT:**

2270

Excusez-moi. Madame Castonguay va continuer.



**PAR Mme MARJOLAINE CASTONGUAY:**

2275 Au niveau de la revue de la littérature, comme mentionné hier soir, nous avons consulté une série d'études dont je vous ai déposé la liste à la Commission ce midi.

2280 Effectivement, le nombre de un virgule quatre-vingt-trois (1,83) oiseau par éolienne par année peut varier, varie d'un site à l'autre, varie d'une période à l'autre. On a des parcs, par exemple, où il y a aucune mortalité qui a été notée, d'autres parcs ont une mortalité plus élevée a été enregistrée. Évidemment, la topographie du site, la nature des déplacements influencent ce risque-là associé.

2285 Dans la littérature française, on mentionne que le risque de collisions, lorsque la population d'oiseaux qui circulent dans le secteur est supérieure à dix mille (10 000) oiseaux par jour, à ce moment-là on commence à percevoir ou à détecter un risque de collisions. Inférieur à ça, la littérature mentionne que c'est jugé comme négligeable.

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

2290 Et la variété que vous avez constatée à partir de recensements que vous avez faits ne vous permet pas d'identifier certaines espèces qui risquent d'avoir un taux de mortalité ou de collisions plus élevé que la moyenne?

**PAR Mme MARJOLAINE CASTONGUAY:**

2295 Au niveau des passages d'oiseaux, les espèces actuellement qu'on pourrait appeler les espèces à statut particulier, par exemple l'aigle royal, ce sont des espèces qui sont très très peu abondantes, évidemment on a une cinquantaine de couples nicheurs au Québec. C'est sûr que ces oiseaux-là, c'est des oiseaux qui se déplacent de façon solitaire, on peut juger que le risque de collision est plus faible étant donné qu'on a un individu. Oui c'est vrai qu'un individu sur 2300 cinquante, c'est déjà beaucoup. C'est certain qu'un suivi ornithologique, suite à l'implantation du parc, est souhaitable et a été recommandé.

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

2305 Merci madame, merci monsieur.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2310 Madame Mbatika.

**PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:**

2315 Du côté des deux (2) ministères, est-ce que vous vous êtes intéressés à ce qui se  
passe au niveau du parc qui est déjà opérationnel? Parce que je pense qu'il y a des gens qui  
se sont inquiétés de cette situation aussi. Est-ce que vous avez cherché à voir quelle est la  
situation actuellement?

**PAR Mme CÉLINE DUPONT:**

2320 Bien sûr. Il a des suivis qui ont été faits au parc Le Nordais. Un des suivis qui a été fait  
révèle zéro (0) mortalité.

2325 L'autre suivi qui a été fait à Murdochville qui compte cinq (5) éoliennes présentement, ils  
ont fait un estimé à partir du nombre qu'ils ont détecté, là, qui serait d'à peu près point quarante-  
sept (0,47) oiseau par éolienne par année.

**PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:**

2330 Et en ce qui concerne la migration?

**PAR Mme CÉLINE DUPONT:**

2335 Ça comprend l'ensemble des oiseaux, là, peu importe si ce sont des oiseaux en  
migration, je pense. Il faudrait que je vérifie si ça a été fait en période de migration. Mais je  
pense que ça comporte l'ensemble. Ils ont fait des points d'observation lors de la migration et  
lors, pour les oiseaux nicheurs aussi, là. C'est ce qu'on a comme données présentement.

2340 Peut-être qu'ils ont déjà d'autres données, là, qu'on n'a pas encore en main, qui  
pourraient compléter.

**PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:**

2345 Mais je pense que ça serait intéressant d'avoir ces données-là. Ça aiderait les futurs  
promoteurs, aussi, au lieu de chaque fois se poser la même question.

**PAR Mme CÉLINE DUPONT:**

2350 Oui bien sûr.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2355 Est-ce que, dans ces résultats-là, est-ce qu'il y a une indication où les oiseaux nocturnes seraient plus vulnérables parce qu'on peut penser qu'ils sont attirés par les lumières de sécurité?

**PAR Mme CÉLINE DUPONT:**

2360 Je vais demander à monsieur Talbot de répondre.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

S'il vous plaît.

2365 **PAR M. DENIS TALBOT:**

2370 On parlera pas du parc Le Nordais parce qu'il y a pas eu de mortalité évidemment. Juste quand même compléter pour le parc Le Nordais, il y a eu un rapport de suivi qui a été fait après un an d'opération pour le parc de Cap-Chat.

2375 Par contre, les opérateurs du parc font régulièrement rapport au promoteur de ce parc-là, puis ils signalent qu'il y a pas, à leur connaissance, il y a pas de problème de mortalité. Mais là, on parle pas de suivis de carcasses qui sont vraiment scientifiques. Simplement une information supplémentaire.

2380 Pour ce qui est du parc, la première phase du parc éolien du mont Copper, on parle de cinq (5) éoliennes qui ont été en opération pendant, je pense, cinq (5) ou six (6) mois, on parle d'un seul décès d'oiseau. En fait, il y en a eu trois (3), mais il y en a d'autres que c'est relié aux fils électriques puis un que c'est relié à la présence du poste. Mais reliée à l'éolienne, de toute évidence, mortalité due à l'éolienne, on parle d'un seul oiseau.

2385 Donc c'est difficile, avec le peu de données qu'on a pour l'instant, de déterminer des tendances, est-ce que c'est nocturne, diurne. Mais comme Céline a dit, ça couvrirait des périodes migratoires, quand même.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce qu'on a des données sur les chiroptères?

2390 **PAR M. DENIS TALBOT:**

Le même suivi qui a été fait, il y a pas eu de chauves-souris qui ont été découvertes au parc Le Nordais, à notre connaissance, bien que c'était pas la cible, là, vraiment du suivi. Peut-

2395 être que c'est des carcasses qui disparaissent peut-être plus facilement. Par contre le suivi, au  
niveau des chyroptères, des chauves-souris, a été fait de façon scientifique, pour la première  
phase du mont Copper. Et il y a pas eu de mortalités de détectées.

2400 On a quand même un suivi beaucoup plus important qui est à venir après l'opération,  
une fois la mise en opération de l'ensemble des deux (2) parcs, Miller, Copper.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

2405 J'aimerais savoir pourquoi le site de Baie-des-Sables a pas été choisi quand on a fait  
l'évaluation pour le projet Le Nordais. Je pense qu'il faisait partie du groupe considéré puis il a  
pas été retenu. Est-ce qu'on peut avoir des précisions à ce sujet-là, s'il vous plaît?

**PAR M. GUY DUFORT:**

2410 Oui madame la Présidente, nous allons vous communiquer l'information que vous  
recherchez. Et je demanderais à monsieur Patrick Henn de prendre la parole.

**PAR M. PATRICK HENN:**

2415 Oui madame la Présidente, concernant les raisons, il y a eu quelques raisons, là. J'ai  
pas toute l'information devant moi, je pourrais peut-être arriver avec un complément. Mais  
effectivement, il y avait des raisons qui avaient été évoquées concernant le péril aviaire, je  
crois, différentes raisons, le bruit, l'utilisation du sol.

2420 Mais je pense que c'est important de comprendre que Le Nordais, le site de Baie-des-  
Sables est pas le même site que celui qu'on propose ici dans le projet de Baie-des-Sables. On  
parle d'une très petite section. En fait c'est un très petit espace et c'est une raison également  
pourquoi il avait été exclus, c'est parce qu'il y avait pas beaucoup d'espace pour faire un projet  
2425 d'environ cent mégawatts (100 MW) et c'est un petit site qui était côtier, on était beaucoup plus  
proche de la côte, là, si on veut, et le projet était situé, là, juste à l'est de Baie-des-Sables.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2430 Donc c'est une superficie complètement différente de ce qu'on a ici, c'est ça?

**PAR M. PATRICK HENN:**

2435 Il y a des parties du domaine du projet actuel qui touchent cette partie-là, mais c'est des  
très petites parties, une petite proportion.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord, merci.

2440

Alors on va terminer cette séance. Nous reprendrons nos travaux ce soir à dix-neuf heures (19 h). Merci.

2445

---

SÉANCE AJOURNÉE AU 17 MAI 2005 À DIX-NEUF HEURES (19 H)

---

2450

Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

2455

FLORENCE BÉLIVEAU,  
Sténotypiste officielle.